



Revue de presse
Communiqué de presse :
Réaction BLM
Septembre 2024



Les élus locaux sont-ils responsables du dérapage du déficit ?

Alors que le déficit pourrait s'établir à 5,6 % cette année, Bruno Le Maire et Thomas Cazenave épinglent les dépenses des collectivités territoriales.

Le bras de fer entre les élus locaux et le gouvernement sur les finances publiques est un grand classique de la saison budgétaire. Cette année, toutefois, celui-ci tourne à la bataille rangée. Bercy accuse les maires, présidents de département et présidents de région d'être quasiment responsables du risque de fort dérapage du déficit public cette année. Selon une récente note du Trésor, celui-ci pourrait s'établir à 5,6 % du PIB, bien loin des 5,1 % prévus.

Dans une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et le ministre démissionnaire délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave, s'inquiètent de l'« *augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités* ». Ce surcroît de dépenses pourrait « *dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros* » par rapport à la trajectoire de déficit envoyée à Bruxelles au printemps. Pour rappel, le « *besoin de financement* » - c'est-à-dire les déficits agrégés de toutes les administrations publiques locales (Apul) - est pris en compte dans le calcul du déficit public.

Réaction immédiate et courroucée des collectivités territoriales. « *Les ministres démissionnaires de l'Économie et du Budget se sont livrés à une mise en cause infondée des comptes des collectivités locales pour masquer la situation désastreuse des comptes de l'État qu'ils laissent derrière eux* », tacle l'Association des maires de France dans un communiqué. De son côté, Villes de France, une association d'élus réputée pourtant plutôt proche du camp Macron, a fait part de sa « *stupéfaction* » face aux propos des ministres en par-tance et a dénoncé une « *accusation sans fondement* » dès lors que « *les budgets des collectivités doivent légalement être votés à l'équilibre* ».

Effectivement, les collectivités territoriales (communes, département, région...) sont soumises à « *la règle d'or* » : elles ne peuvent pas voter de budget en déficit. Effectivement, dans son « *budget de fonctionnement* » (qui sert entre autres à payer ses fonctionnaires, ses frais fixes comme l'énergie ou encore les denrées alimentaires pour les cantines scolaires...), une collectivité ne peut tout simplement pas inscrire plus de dépenses que de recettes.

« **Besoin de financement** »

Toutefois, lors de l'exécution du budget, les dépenses inattendues peuvent dépasser les recettes et ainsi créer un déficit. En outre, les collectivités votent chaque année un « *budget d'investissement* » (qui, comme son nom l'indique, sert à financer des investissements dans les infrastructures pour le territoire). Ce budget d'investissement peut, pour sa part, afficher un « *besoin de financement* ». Ce sont ces déficits que l'on retrouve dans la balance budgétaire des collectivités locales qui affichaient un « *besoin de financement* » - c'est-à-dire un écart entre les recettes et les dépenses - de 5,5 milliards d'euros l'année dernière (9,9 milliards d'euros pour les Apul).

Selon l'entourage de Bruno Le Maire, ce besoin de financement serait en plein dérapage en 2024 - « *à cause des maires qui préparent les élections municipales* », raille une source dans la majorité - et, donc, serait en passe de « *dégrader les comptes de 16 milliards d'euros* ». Problème, « *les ministres mentionnent le risque principal lié à une augmentation rapide des dépenses des collectivités territoriales. Nous ne disposons que de la note du Trésor qui fait état d'une augmentation de 5 milliards et non de 16 milliards* », s'est étonné

mercredi le rapporteur général du budget au Sénat, Jean-François Husson. « Le chiffre de 5 paraît plus juste que celui de 16 », souffle un conseiller gouvernemental, qui soupçonne Bruno Le Maire de choisir « les chiffres qui l'arrangent pour exagérer la responsabilité des collectivités ». Et, donc, se dédouaner.

« Au départ, je pensais que le Trésor prévoyait un déficit des administrations publiques locales de 16 milliards, soit 6 milliards de plus que le déficit déjà prévu dans le programme de stabilité. Les collectivités contribuent donc pour moins de la moitié de la nouvelle dégradation du déficit public », explique François Ecalle, directeur de Fipeco et expert des finances publiques. « Mais, en étudiant les chiffres de Bercy - qui ne sont, il est important de le noter, que des estimations

basées sur des informations très parcellaires -, il se pourrait que les dépenses, et donc le déficit, des administrations publiques locales soient 16 milliards supérieurs à celles de la trajectoire budgétaire pour 2024 », prévues à environ 10 milliards d'euros. Reste que, si une telle dynamique des dépenses se confirme, « ce serait inédit depuis les années 1980 », commente l'expert. « Nous avons prévu une augmentation des dépenses cette année du fait du cycle électoral, mais la progression des dépenses des collectivités locales a été extrêmement rapide », affirme Bercy. Et de pointer des augmentations importantes dans les dépenses de personnels « qui ne s'expliquent pas totalement pas la dernière hausse du point d'indice ». Ou encore des dépenses de frais externes, « qui ne s'expliquent pas par l'inflation, qui est en baisse ».

À noter qu'une part de ce déficit pourrait être financée par la très importante trésorerie des collectivités territoriales - elle s'établissait entre 30 et 40 milliards d'euros l'an dernier - et, donc, ne correspondrait pas forcément à de l'endettement. « La question qui se pose n'est pas la bonne ou la mauvaise gestion, la question, c'est la participation des collectivités territoriales à la réduction du déficit public », tranche Bercy. J. R. P. ■



par Julie Ruiz



Les élus locaux sont-ils vraiment responsables du dérapage du déficit ?

LA VÉRIFICATION - Alors que le déficit pourrait s'établir à 5,6% cette année, Bruno Le Maire et Thomas Cazenave épinglent les dépenses des collectivités territoriales. À raison ?

Le bras de fer entre les élus locaux et le gouvernement sur les finances publiques est un grand classique de la saison budgétaire. Cette année, toutefois, celui-ci tourne à la bataille rangée. Bercy accuse les maires, présidents de départements et présidents de régions d'être quasiment responsables du risque de fort dérapage du déficit public cette année. Selon une récente note du Trésor, celui-ci pourrait s'établir à 5,6% du PIB, bien loin des 5,1% prévus. Dans une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, le ministre démissionnaire des Finances Bruno Le Maire et le ministre démissionnaire délégué aux Comptes publics Thomas Cazenave s'inquiètent de l'«*augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités*». Ce surcroît de dépenses pourrait «*dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros par rapport*» à la trajectoire de déficit envoyée à Bruxelles au printemps. Pour rappel, le «*besoin de financement*» - c'est-à-dire les déficits agrégés de toutes les administrations publiques locales (APUL) - est pris en compte dans le calcul du déficit public.

Réaction immédiate et courroucée des collectivités territoriales. «*Les ministres démissionnaires de l'Économie et du Budget se sont livrés à une mise en cause infondée des comptes des collectivités locales pour masquer la situation désastreuse des comptes de l'État qu'ils laissent derrière eux*», tacle l'Association des maires de France dans un communiqué. De son côté, Villes de France, une association d'élus pourtant plutôt réputée proche du camp Macron, a fait part de sa «*stupéfaction*» face aux propos des ministres en par-tance et a dénoncé une «*accusation sans fondement*» dès lors que «*les budgets des collectivités doivent légalement être votés à l'équilibre*». Qu'en est-il vraiment ?

» **LIRE AUSSI** - La baisse de l'inflation, une bonne nouvelle pour l'économie aux effets complexes sur le budget

Bataille de chiffres

Effectivement, les collectivités territoriales (communes, département, région...) sont soumises à «*la règle d'or*»: elles ne peuvent pas voter de budget en déficit. Dans son «*budget de fonctionnement*» (qui sert entre autres à payer ses fonctionnaires, ses frais fixes comme l'énergie ou encore les denrées alimentaires pour les cantines scolaires...), une collectivité ne peut tout simplement pas inscrire plus de dépenses que de recettes. Toutefois, lors de l'exécution du budget, les dépenses inattendues peuvent dépasser

les recettes et ainsi créer un déficit. En outre, les collectivités votent chaque année un «*budget d'investissement*» (qui, comme son nom l'indique, sert à financer des investissements dans les infrastructures pour le territoire). Ce budget d'investissement peut, pour sa part, afficher un «*besoin de financement*». Ce sont ces déficits que l'on retrouve dans la balance budgétaire des collectivités locales qui affichaient un «*besoin de financement*» - c'est-à-dire un écart entre les recettes et les dépenses - de 5,5 milliards d'euros l'année dernière (9,9 milliards d'euros pour les APUL).

» **LIRE AUSSI** - Budget 2025: «Le chemin de croix»

Selon l'entourage de Bruno Le Maire, ce besoin de financement serait en plein dérapage en 2024 - «à cause des maires qui préparent les élections municipales», raille une source dans la majorité- et, donc, serait en passe de «dégrader les comptes de 16 milliards d'euros». Problème, «les ministres mentionnent le risque principal lié à une augmentation rapide des dépenses des collectivités territoriales. Nous ne disposons que de la note du Trésor qui fait état d'une augmentation de 5 milliards et non de 16 milliards», s'est étonné mercredi le rapporteur général du budget au Sénat, Jean-François Husson. «Le chiffre de 5 paraît plus juste que celui de 16», souffle un conseiller gouvernemental, qui soupçonne Bruno Le Maire de choisir «les chiffres qui l'arrangent pour exagérer la responsabilité des collectivités». Et, donc, se dédouaner.

«Au départ, je pensais que le Trésor prévoyait un déficit des administrations publiques locales de 16 milliards, soit 6 milliards de plus que le déficit déjà prévu dans le programme de stabilité. Les collectivités contribuent donc pour moins de la moitié de la nouvelle dégradation du déficit public», explique François Ecalle, directeur de Fipeco et expert des finances publiques. «Mais, en étudiant les chiffres de Bercy -qui ne sont, il est important de le noter, que des estimations basées sur des informations très parcellaires-, il se pourrait que les dépenses, et donc le déficit, des administrations publiques locales soient 16 milliards supérieures à celles de la trajectoire budgétaire pour 2024», prévues à environ 10 milliards d'euros. Reste que, si une telle dynamique des dépenses se confirme, «ce serait inédit depuis les années 1980», commente l'expert. «Nous avons prévu une augmentation des dépenses cette année du fait du cycle électoral, mais la progression des dépenses des collectivités locales a été extrêmement rapide», affirme Bercy. Et de pointer des augmentations importantes dans les dépenses de personnels «qui ne s'expliquent pas totalement pas la dernière hausse du point d'indice». Ou encore des dépenses de frais externes, «qui ne s'expliquent pas par l'inflation, qui est en baisse». À noter, qu'une part de ce déficit pourrait être financée par la très importante trésorerie des collectivités territoriales - elle s'établissait entre 30 et 40 milliards d'euros l'an dernier- et, donc, ne correspondrait pas forcément à de l'endettement. «La question qui se pose n'est pas la bonne ou la mauvaise gestion, la question c'est la participation des collectivités territoriales à la réduction du déficit public», tranche Bercy.

par 498210 Ruiz Perez julie jruiz@lefigaro.fr



ACTUALITÉ—AUC

: CITIES.NEWSTANK.FR

« Les collectivités ne sont pas responsables de la dégradation du déficit public » (Régions de France)

« La méthode est bien connue, lorsque l'on est en difficulté, la meilleure voie est souvent l'attaque. Les ministres démissionnaires Bruno Le Maire Ministre @ Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN) et Thomas Cazenave Ministre délégué chargé des Comptes publics @ Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN)

entament leur rentrée en tentant, bien maladroitement, et faussement, de s'exonérer de leurs responsabilités dans la dérive des comptes publics : les mauvais résultats escomptés pour 2024 seraient liés à une baisse imprévue des recettes et une hausse inattendue des dépenses des collectivités locales. Mais c'est surtout un faux procès fait aux collectivités, qui ne sont en rien responsables de la dégradation du déficit public », indique Régions de France • Missions : Association regroupant 18 membres (12 régions métropolitaines, la Corse et 5 collectivités d'Outre-Mer), qui vise à représenter les Régions auprès des pouvoirs publics et des... le 04/09/2024.

Six associations d'élus (France urbaine • Association d'élus qui porte les intérêts des grandes villes et métropoles françaises dans les politiques publiques • Création : 01/01/2016, à l'issue de la fusion de l'association des maires de... , Intercommunalités de France • Fédération nationale des élus de l'intercommunalité (ex-Assemblée des Communautés de France) • Missions : promouvoir la coopération intercommunale, en participant à l'élaboration des lois, à la... , l'Association des maires de France et présidents d'intercommunalités, Villes de France • Association d'élus • Création : 1988 • Missions : - représenter les villes qui rassemblent entre 15 000 et 100 000 habitants, - valoriser les enjeux spécifiques et attentes des territoires urbains... , Régions de France, Association des petites villes de France • Missions : - fédérer les petites villes de 2 500 à 25 000 habitants - promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire • Création : 1989, par Martin Malvy, président jusqu'au...) réagissent aux propos de Bruno Le Maire et Thomas Cazenave pointant la responsabilité des collectivités dans la dégradation du déficit public à hauteur de 16 Md€, dans une note adressée à Éric Coquerel Président @ Commission des Finances de l'Assemblée nationale • Député (LFI) de la première circonscription de la Seine-Saint-Denis @ Assemblée nationale (AN)

, président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale-Chambre basse qui forme, avec le Sénat, le Parlement français. Exerce une partie du pouvoir législatif - 577 députés • Création :

04/10/1958 (V^e République) • Contact : Président de... , le 02/09/2024 et dont les prévisions datent de juillet 2024.

France urbaine, Intercommunalités de France, l' Association des maires de France et présidents d'intercommunalités - Créée en 1907, revendique un nombre d'adhérents de « près de 35 000 maires et présidents d'EPCI » en France et Outre-mer , Villes de France et l' Association des petites villes de France rappellent que les collectivités ne peuvent s'endetter pour investir, que leurs budgets doivent être chaque année votés à l'équilibre et qu'elles doivent respecter la "règle d'or" : elles ne peuvent pas voter de budget en déficit.

« Il est à craindre que le futur Gouvernement ne cherche à annuler l'entièreté des crédits gelés pour limiter le déficit » (E. Coquerel)
En réponse à la note de Bercy reçue le 02/09/2024, Éric Coquerel, président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale indique que la nouvelle baisse « probable et prévisible » des recettes (IR, IS mais aussi TVA), les dépenses nouvelles (Nouvelle-Calédonie et élections législatives) ainsi que la diminution de l'épargne brute des collectivités locales ne permettraient pas d'atteindre l'objectif de déficit fixé pour 2024 par le Programme de stabilité 2024-2027.

« Pour le moment, en plus des 10 Md€ d'annulation de crédits, décidés en février, Bercy a gelé préventivement 16,5 Md€ de crédits pour puiser 7 Md€ d'annulations supplémentaires en fin d'année. À défaut de chercher des recettes supplémentaires autres que les 3 Md€ initialement prévus (taxe sur les rachats d'action et sur les énergéticiens), il est à craindre que le futur Gouvernement ne cherche à annuler l'entièreté des crédits gelés pour limiter le déficit », ajoute Eric Coquerel.

Les réactions des associations d'élus

« Le Gouvernement démissionnaire semble ignorer ses propres turpitudes » (France urbaine)

« Le Gouvernement démissionnaire vient de faire le choix d'**une communication stigmatisant la gestion financière des collectivités territoriales sur le fondement d'une extrapolation de données provisoires** (dites "situation mensuelle") qui n'ont fait l'objet d'aucune discussion avec les intéressées. En cela, il s'autorise à jeter l'opprobre sur les élus locaux sans aucun sens des proportions.

Pour rappel, le besoin de financement des collectivités dont il est question est compris entre -0,1 et -0,2 % du Produit intérieur brut , soit une fraction minime du déficit de l'État. Par ailleurs, le Gouvernement démissionnaire semble ignorer ses propres turpitudes. En effet, **s'il apparaît un écart par rapport au programme de stabilité 2024- 2027 auquel les occupants de Bercy se réfèrent, c'est avant tout parce que ce programme a été bâti sur la base d'estimation de recettes erronées**, notamment s'agissant de la TVA et des droits de mutation à titre onéreux.

À défaut de chiffres sur 2024, France urbaine souhaite rappeler que l'exercice budgétaire 2023 est de nouveau venu illustrer la capacité de ses membres à maîtriser leurs charges de gestion : les dépenses de fonctionnement des villes de plus de 100 000 habitants ont augmenté en deçà de l'inflation. Plus fondamentalement, **les stratégies financières poursuivies par les grandes villes, grandes communautés et métropoles sont au service de la consolidation de leur capacité d'autofinancement**, consolidation indispensable pour être au rendez-vous de l'accélération de l'effort d'investissement en faveur de la transition écologique. À la différence de l'État, une collectivité territoriale ne peut s'endetter que pour investir. C'est ce cap qu'il nous importe de rappeler, alors même que le parti pris de **lettres-plafonds proposant de réduire le Fonds Vert de 60 % illustre l'inconséquence d'un Gouvernement démissionnaire qui semble avoir perdu sa boussole.** »

France urbaine

« Nous appelons le Gouvernement démissionnaire à cesser rapidement ces mises en accusation caricaturales » (Intercommunalités de France)

« Intercommunalités de France appelle le Gouvernement démissionnaire à cesser rapidement ces mises en accusation caricaturales d'élus légitimement et démocratiquement en poste pour conduire leur mandat. L'association rappelle que, contrairement à l'État, les budgets des collectivités doivent être chaque année votés à l'équilibre. Les élus de l'association souhaitent que **le Gouvernement cesse de détourner l'attention de la situation financière de l'État alors que les comptes des collectivités sont majoritairement bien gérés.**

Les élus locaux ne peuvent se satisfaire de cette manière de faire. Aux opérations de communication et à l'opacité de la méthode, ils préféreraient pouvoir enfin avoir un interlocuteur au niveau national pour établir un cadre de dialogue serein, en confiance, sur les bases d'un diagnostic partagé. **L'association s'interroge sur la légitimité d'un Gouvernement démissionnaire depuis deux mois, qui en plus de mettre en cause publiquement les collectivités, annonce des baisses conséquentes sur le Fonds vert**, indispensable pour conduire la transition écologique dans les territoires.

Intercommunalités de France souhaite qu'un nouveau Gouvernement soit rapidement nommé afin de répondre aux attentes des Français et enjeux auxquels est confronté notre pays. Il devra revoir en profondeur la méthode qui a jusqu'alors présidé au dialogue entre État et collectivités sur les sujets financiers, et associer l'ensemble des associations d'élus à des discussions fondées sur une confiance réciproque. »

Intercommunalités de France

« La hausse des dépenses d'investissement des collectivités locales permet d'une part d'équiper le territoire français, et d'autre part est une contribution positive à l'économie française » (AMF)

« Les ministres démissionnaires de l'Économie et du Budget se sont livrés à **une mise en cause infondée des comptes des collectivités locales pour masquer la situation désastreuse des comptes de l'État qu'ils laissent derrière eux**. Sur la base d'estimations dont les modalités de calcul ne sont pas communiquées, Bercy annonce un quasi-doublement du besoin de financement, présenté comme un déficit, des collectivités locales pour 2024, qui passerait de 9,9 milliards d'euros en 2023 à 16 milliards en 2024. Or, il s'agit d'hypothèses dont on ignore les fondements. L'AMF rappelle que les collectivités territoriales, malgré des erreurs de gestion qui peuvent toujours exister, ne sont pas le problème des comptes publics. Les finances locales sont obligatoirement à l'équilibre car les collectivités respectent la 'règle d'or' : elles ne peuvent pas voter de budget en déficit. **La dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire même en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023**, et elle ne finance que de l'investissement. Les dépenses des collectivités, malgré le "millefeuille administratif" qui caractérise la France, représentent moins de 12 % du PIB contre 18 % pour la moyenne européenne.

Comme en 2023, **les dépenses de fonctionnement des collectivités locales augmentent en 2024 sous la double pression des mesures de revalorisation des traitements des fonctionnaires décidées par l'État et de l'augmentation du coût de l'énergie et des achats courants**. En 2024, le coût supplémentaire des traitements des fonctionnaires territoriaux s'élèvera à plus de 2 Md€ en raison de l'augmentation du point d'indice décidé par le Gouvernement.

La hausse des dépenses d'investissement des collectivités locales permet d'une part d'équiper le territoire français, et d'autre part est une contribution positive à l'économie française, dans un contexte de prévisions de croissance très faibles autour de 1 %. **Beaucoup de ces dépenses résultent d'obligations nouvelles que le Gouvernement et le Parlement ont mis à la charge des collectivités ces dernières années**, par exemple dans le domaine environnemental, dans celui de la petite enfance, des transports, ou de façon plus insidieuse en matière de sécurité, et de toutes les obligations normatives et bureaucratiques qu'impose l'État aux collectivités.

Cette mise en cause grossière, par les ministres responsables de la dérive des comptes publics, de l'action des collectivités locales, qui restent un pôle de stabilité démocratique dans le contexte de blocage actuel des institutions, **oublie de préciser que les collectivités locales ont participé de longue date à la réduction de la dette publique sans que pour autant l'État ne parvienne à maîtriser la dérive continue de ses propres comptes.** »

Association des maires de France et présidents d'intercommunalités • Association d'élus (maires et présidents d'intercommunalité) reconnue d'utilité publique en

1933 • Création : 1907 • Missions : faciliter l'exercice du mandat de maire, informer les élus sur...

« **Avec quelle légitimité un Gouvernement démissionnaire peut-il prendre de telles décisions, qui ne relèvent pas, à l'évidence, de la gestion des affaires courantes ?** » (Villes de France)

« Villes de France a pris connaissance avec stupéfaction des propos des Ministres démissionnaires de l'Économie et du Budget, qui mettent à la charge exclusive des collectivités territoriales la dérive budgétaire de la Nation. **Ce qui serait déjà, en temps normal, une accusation sans fondement, dès lors que les budgets des collectivités doivent légalement être votés en équilibre, devient dans la période actuelle problématique** : en effet, avec qui discuter pour rétablir les faits ?

Villes de France, comme les autres associations d'élus, n'a plus d'interlocuteur gouvernemental depuis le 17/07/2024. **Le budget 2025 se prépare dans la plus grande opacité** et les Maires apprennent, par la presse, que des arbitrages pénalisants pour les territoires seraient rendus : moins 40 % pour le Fonds vert, baisse des crédits de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ... **Avec quelle légitimité un Gouvernement démissionnaire peut-il prendre de telles décisions, qui ne relèvent pas, à l'évidence, de la gestion des affaires courantes ?**

Villes de France demande que cessent ces mises en cause injustifiées des collectivités territoriales. Le projet de loi de finances doit être présenté à l'Assemblée Nationale d'ici un mois, il faut maintenant que des décisions politiques soient prises, de manière légitime et après concertation, par le futur Gouvernement quel qu'il soit. »

Villes de France

« La solution réside dans une profonde réforme de l'État et un nouvel acte de décentralisation » (Régions de France)

« La méthode est bien connue, lorsque l'on est en difficulté, la meilleure voie est souvent l'attaque. Les ministres démissionnaires Bruno Le Maire et Thomas Cazenave entament leur rentrée en tentant, bien maladroitement, et faussement, de s'exonérer de leurs responsabilités dans la dérive des comptes publics : les mauvais résultats escomptés pour 2024 seraient liés à une baisse imprévue des recettes et une hausse inattendue des dépenses des collectivités locales.

Pour 2024 et 2025, les prévisions des services de Bercy escomptent une poursuite de la dérive des comptes publics nationaux de -5,6 % de PIB cette année, de -6,2 % l'an prochain, très loin de l'engagement pris auprès de Bruxelles d'atteindre un objectif de -3 % en 2027. **Ils méritent un premier zéro pour avoir fragilisé le crédit de la France auprès de ses partenaires européens.** Cette situation n'est nullement le fait des collectivités, qui ne comptent que pour une très faible part de ces sommes : en 2023, la part des collectivités dans ce résultat ne représente que 0,2 %. Les collectivités sont certes confrontées à une hausse de leurs dépenses : **il s'agit d'abord de transferts de charges de l'État**

vers les collectivités, des effets de l'inflation ou encore la revalorisation de la rémunération des fonctionnaires territoriaux, décidée par le Gouvernement et à la charge des collectivités. Il s'agit enfin de soutenir l'important effort local d'investissement, dans les infrastructures de transport, l'amélioration énergétique des bâtiments publics ou encore le soutien aux entreprises. Ces dépenses d'investissement, financées pour partie par le recours à l'emprunt, sont présentées comme un déficit des collectivités : or la part de la dette des collectivités rapportée au PIB est en baisse au cours des 30 dernières années, passant de 9,4 points de PIB en 1994 à 8,1 points de PIB en 2023, alors que celle de l'État fait plus que doubler sur la même période. Ils reçoivent un second zéro pour avoir aggravé la dette de l'État.

Mais c'est surtout un faux procès fait aux collectivités, qui ne sont en rien responsables de la dégradation du déficit public. Le poids de la dette des APUL rapporté à l'ensemble de la dette publique est même en diminution de -2,5 % entre 2022 et 2023, passant de 8,3 % à 8,1 %. Il est toujours utile de rappeler qu'entre 2019 et 2023, les collectivités territoriales ont dégagé un solde cumulé positif de +1,9 Md€ alors que l'État a dégagé un solde négatif cumulé de -690,7 Md€. Ils reçoivent un troisième zéro pour avoir tenté, par des annonces trompeuses, de détourner l'attention sur la lourde responsabilité qui leur incombe dans la dégradation des comptes publics du pays et ainsi fragilisé plus avant la nécessaire confiance qui doit cimenter les relations de l'Etat avec les collectivités locales.

Face à ce bilan implacable d'un Gouvernement trop dépensier et d'un déficit triple zéro, **la solution réside dans une profonde réforme de l'État et un nouvel acte de décentralisation**, car les collectivités sont déjà soumises à des règles de gestion plus exigeantes, gages d'une bonne gestion et dans la durée des comptes publics. »

Régions de France

« Ces revirements permanents de la part du Gouvernement ne contribuent pas à la restauration des relations de confiance entre l'État et les collectivités » (Association des petites villes de France)

Derrière ce mauvais procès : des décisions prises par le Gouvernement, toujours dans l'urgence et à la hâte, sur la base d'estimations systématiquement erronées. C'était déjà le cas l'année dernière, où le déficit de l'Etat avait été très supérieur aux prévisions, légitimant l'annulation de 10 Md€ de crédits à peine le budget voté, au détriment notamment de la transition écologique, pourtant grande priorité nationale portée essentiellement par les collectivités territoriales.

Le Gouvernement pointe la responsabilité des collectivités dans la dégradation du déficit public alors que la part des administrations centrales dans le déficit lui-même est, en 2023, de près de 102 %, contre 9 % pour les administrations locales qui participent à l'amélioration des comptes publics plutôt qu'à leur détérioration. Ces proportions, qui ne sont pas bouleversées en 2024, doivent être rapportées aux charges qui pèsent sur les collectivités, et qui leur

ont été le plus souvent imposées unilatéralement et sans compensation.

Les collectivités territoriales qui sont bonnes gestionnaires, soumises à la règle d'Or, comme le rappelle régulièrement la Cour des comptes, ont besoin de prévisibilité et d'orientations claires. **Ces revirements permanents de la part du Gouvernement ont un effet délétère et ne contribuent pas à la restauration des relations de confiance entre l'État et les collectivités** qui sont pourtant plus que jamais nécessaires pour relever les défis auquel notre pays doit faire face.

L'Association des petites villes de France rappelle que les maires tiennent leurs budgets, investissent pour financer la transition écologique, maintiennent et soutiennent la croissance et l'emploi et contribuent au bon fonctionnement des services publics du quotidien. Après les élections législatives, dont le résultat a sonné comme un ultime avertissement, **l'APVF appelle le nouveau Gouvernement et les parlementaires à élaborer un projet de budget centré sur quelques grandes priorités**, dont en premier lieu la transition écologique, fondé sur l'impératif de solidarité et de cohésion territoriale.

Association des petites villes de France

Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités (AMF)

• **Association d'élus (maires et présidents d'intercommunalité)** reconnue d'utilité publique en 1933 • **Création** : 1907

• **Missions** : faciliter l'exercice du mandat de maire, informer les élus sur leur responsabilité, assurer la formation de ses adhérents en mettant en œuvre des réunions de formation et d'information destinées à leur apporter toutes les connaissances et le savoir-faire nécessaires au bon accomplissement des missions imposées par leur fonction, défendre les intérêts et droits des élus

- mener toute action ou démarche permettant d'accompagner les maires et les présidents d'EPCI dans la mise en œuvre de leur action, créer des liens de solidarité, de coopération, de convivialité et d'amitié entre les maires...

• **Effectifs** : environ 100 personnes

• **Adhésion** : 35 967 adhérents, maires et présidents d'intercommunalités (au 20/08/2023)

• **Président** : David Lisnard, depuis le 17/11/2021

• **Directeur général** : Éric Verlhac

• **Contact** : Marie-Hélène Galin, responsable de la communication

• **Tél.** : 01 44 18 13 59

Catégorie : Association, Fondation

Adresse du siège 41, quai d'Orsay

75343 Paris Cedex 07 France Consulter la fiche dans l'annuaire

Fiche n° 6815, créée le 21/03/2018 à 18:23 - MàJ le 04/09/2024 à

18:38

France urbaine

- **Association d'élus qui porte les intérêts des grandes villes et métropoles françaises dans les politiques publiques**

- **Création** : 01/01/2016, à l'issue de la fusion de l'association des maires de grandes villes de France (AMGVF) et de l'association des communautés urbaines de France (ACUF)

- **Présidente** : Johanna Rolland (maire de Nantes)

- **Délégué général** : Emmanuel Heyraud

- **Contact** : Pierre Logette, chargé de communication

- **Tél.** : 01 44 39 34 65

Catégorie : Association, Fondation

Adresse du siège 22-28, rue Joubert

75009 Paris France Consulter la fiche dans l'annuaire Fiche n°

6214, créée le 09/01/2018 à 14:04 - MàJ le 04/09/2024 à 18:38

Intercommunalités de France (AdCF)

- Fédération nationale des élus de l'intercommunalité (ex-Assemblée des Communautés de France)

- **Missions** : promouvoir la coopération intercommunale, en participant à l'élaboration des lois, à la diffusion des pratiques locales et à l'appui technique des élus et techniciens communautaires ; contribuer aux débats sur l'organisation territoriale française, la réforme de la fiscalité locale et l'exercice des compétences décentralisées. • **Membres** : 967 intercommunalités, dont 730 communautés de communes, 202 communautés d'agglomération, 17 métropoles, 10 EPT de la Métropole du Grand Paris et 8 communautés urbaines

- **Création** : 1989

- **Président** : Sébastien Martin (depuis le 05/11/2020)

- **Directrice générale** : Floriane Boulay (Élodie Jacquier-Laforge à compter de novembre 2024)

- **Président délégué** : Sébastien Miossec

- **Tél** : 01 55 04 88 13

- **Contact** : Yoann Jacquet, conseiller presse et médias

Catégorie : Association, Fondation

Adresse du siège 22, rue Joubert

75009 Paris France Consulter la fiche dans l'annuaire Fiche n°

6809, créée le 21/03/2018 à 16:36 - MàJ le 04/09/2024 à 18:39

Villes de France

- **Association d'élus** • **Création** : 1988 • **Missions** :

- représenter les villes qui rassemblent entre 15 000 et 100 000 habitants,

- valoriser les enjeux spécifiques et attentes des territoires urbains (bassins de vie, aménagements, développement économique, social et culturel, démarches numériques...),

- contribuer à l'émergence d'un nouvel équilibre territorial.

- **Président** : Gil Avérous (maire de Châteauroux)

- **Président délégué** : Jean-François Debat (maire de Bourg-en-Bresse)
- **Contact** : Guillaume Ségala

Catégorie : Association, Fondation

Adresse du siège 94, rue de Sèvres
75007 Paris France Consulter la fiche dans l'annuaire Fiche n°
6570, créée le 14/02/2018 à 12:05 - MàJ le 04/09/2024 à 18:38

Régions de France

- **Missions** : Association regroupant 18 membres (12 régions métropolitaines, la Corse et 5 collectivités d'Outre-Mer), qui vise à représenter les Régions auprès des pouvoirs publics et des institutions européennes, promouvoir le fait régional auprès des citoyens et des acteurs de la vie économique et sociale, organiser les échanges de bonnes pratiques entre les Régions, centre de ressources pour les élus régionaux et leurs services...

- **Création** : décembre 1998
- **Présidente** : **Carole Delga**, présidente (Parti Socialiste) de la Région Occitanie, depuis le 09/07/2021
- **Président délégué** : Renaud Muselier, président de la Région PACA.
- **Directeur général** : Philippe Bailbe (à compter du 03/10/2022)
- **Contact** : Alexandrine Salvi, responsable presse
- **Tél.** : 06 43 60 37 53

Catégorie : Association, Fondation

Adresse du siège 1, Quai de Grenelle
75015 Paris France Consulter la fiche dans l'annuaire Fiche n°
7061, créée le 04/05/2018 à 16:06 - MàJ le 04/09/2024 à 18:38

Association des Petites Villes de France (APVF)

- **Missions** :
- fédérer les petites villes de 2 500 à 25 000 habitants
- promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire
- **Création** : **1989, par Martin Malvy, président jusqu'au 12/06/2014**
- **1200 adhérents**, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer
- **Bureau**(22/10/2020) • **Conseil d'administration** (01/06/2023)
- **Président** : Christophe Bouillon, depuis le 10/04/2018
- **Président délégué** : Loïc Hervé, depuis le 22/10/2020
- **1 Vice-Président** : Antoine Homé, depuis le 10/04/2018
- **Contact** : André Robert, délégué général
- **Tél.** : 06 80 84 27 53

Catégorie : Association, Fondation

Adresse du siège 42 Bd Raspail
75007 Paris France Consulter la fiche dans l'annuaire Fiche n°
6924, créée le 10/04/2018 à 16:37 - MàJ le 04/09/2024 à 18:38



« Les collectivités ne sont pas responsables de la dégradation du déficit public » (Régions de France)



Creusement du déficit : la com' de Bercy ulcère les collectivités

Alors que de nouveaux chiffres alertent sur un possible dérapage des finances publiques, les associations d'élus locaux ont dénoncé la mise en cause des collectivités par Bercy.

À leurs yeux, le creusement du déficit serait davantage de la responsabilité de l'État.

Il aura suffi de quelques lignes seulement pour mettre le feu aux poudres chez les élus locaux. Dans les documents qui viennent d'être adressés au Parlement sur un possible dérapage des finances publiques, Bercy affirme que le " risque principal " cette année reste " lié à une augmentation extrêmement rapide " des dépenses des collectivités. Une hausse qui, selon le ministère de l'Économie et des Finances, " pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ". Une mise en cause des collectivités immédiatement dénoncée par la sphère locale.

À coups de communiqués, les associations d'élus locaux n'ont pas manqué de mots pour critiquer la communication gouvernementale. Les ministres démissionnaires Bruno Le Maire et Thomas Cazenave " se sont livrés à une mise en cause infondée des comptes des collectivités pour masquer la situation désastreuse des comptes de l'État qu'ils laissent derrière eux ", a ainsi souligné l'Association des maires de France en pointant une mise en cause " grossière " de la part de l'exécutif.

"Responsabilité de l'État"

" Stop aux caricatures ", a abondé Intercommunalités de France (ex-AdCF) en appelant le gouvernement à " cesser rapidement ces mises en accusation caricaturales " des élus et des collectivités. " Il faut que cela cesse ", a ajouté Villes de France quand l'Association des petites villes de France (APVF) dénonce un " mauvais procès fait aux collectivités ".

Toutes les associations d'élus le martèlent en effet à l'image de France urbaine : " la responsabilité " du dérapage budgétaire "ne doit pas être imputée aux collectivités ". L'occasion donc pour les élus locaux de rejeter la faute sur l'État. Régions de France décerne à ce propos un " zéro " à l'État pour, explique l'association, " avoir tenté ", " par des annonces trompeuses ", " de détourner l'attention sur la lourde responsabilité qui incombe à l'État dans la dégradation des comptes publics ".

Ces collectivités " ne sont pas le problème des comptes publics ", ajoute l'AMF en rappelant que les finances locales doivent obliga-

toirement être à l'équilibre en raison de la " règle d'or " que doivent respecter les collectivités, à la différence de l'État. Pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement, les collectivités doivent alors puiser dans leur épargne qui est aujourd'hui en baisse en raison d'une hausse des dépenses plus importante que la hausse de leurs recettes.

Poids des décisions décidées par le gouvernement

" Le gouvernement pointe la responsabilité des collectivités dans la dégradation du déficit alors que la part des administrations dans le déficit lui-même est en 2023 de près de 102 % contre 9 % ", indique l'APVF en estimant que les administrations locales " participent à l'amélioration des comptes publics plutôt qu'à leur détérioration ". Surtout, ajoute cette association, ces proportions " doivent être rapportées aux charges qui pèsent sur les collectivités " et " qui leur ont été le plus souvent été imposées unilatéralement " par l'État et " sans compensation ". Les élus locaux ciblent ici notamment l'impact sur leurs budgets des revalorisations du point d'indice de la fonction publique décidées par le gouvernement Attal.

Selon l'AMF, le coût " supplémentaire " des traitements des fonctionnaires territoriaux devrait ainsi s'élever à plus de 2 milliards d'euros. Pour cette association, les dépenses des collectivités augmenteraient ainsi donc " sous la double pression " de ces mesures de revalorisation des salaires décidées par l'État et bien entendu de l'augmentation du coût de l'énergie et des charges courantes dans un contexte inflationniste.

Des relations troublées à apaiser

Le prochain gouvernement est prévenu : il aura la lourde tâche de restaurer les relations entre l'État et les collectivités. Des relations qui se sont déjà profondément dégradées depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron notamment sur le plan financier. Et les derniers propos de Bercy ne risquent pas de les apaiser. Le nouveau gouvernement " devra revoir en profondeur la méthode qui a jusqu'alors présidé au dialogue entre l'État et les collectivités sur les sujets financiers et associer l'ensemble des associations d'élus à des discussions fondées sur une confiance réciproque ", estime Intercommunalités de France.

Le gouvernement démissionnaire de Gabriel Attal a " fragilisé plus avant la nécessaire confiance qui doit cimenter les relations de l'État avec les collectivités ", renchérit Régions de France en pointant le " bilan implacable d'un gouvernement dépensier ". Aux yeux de cette association, la " solution " résiderait dans " une profonde réforme de l'État " et un " nouvel acte " de décentralisation, car, explique-t-elle, les collectivités " sont déjà soumises à des règles de gestion plus exigeantes, gages d'une bonne gestion, et dans la durée, des comptes publics ". Sans cesse annoncé par Emmanuel Macron, ce " nouvel acte " de décentralisation n'a jamais abouti néanmoins. Et la crise politique actuelle ne risque pas de changer la donne au grand dam une nouvelle fois des élus locaux.

<https://acteurspublics.fr/upload/media/default/0001/52/80e56c7b40c886862dc1fda2ab1ffe2cf5573551.jpeg>



<https://acteurspublics.fr/upload/media/default/0001/52/80e56c7b40c886862dc1fda2ab1ffe2cf5573551.jpeg>

Wikimedia Commons



<https://acteurspublics.fr/media/cache/default/news/big/upload/media/default/0001/52/80e56c7b40c886862dc1fda2ab1ffe2cf5573551.jpeg>

par Bastien Scordia





Europe 1 - Journal - 4 septembre 2024 - 07:32

rafael pointer dérapage cuneo creusement debat hausser morin
non-lieu bourg-en-bresse plaignre imprévu vié plaignre correspondre
rugbyman délibération improviser estimer mendoza



['LADEPECHE.FR', 'ACTU']

: WWW.LADEPECHE.FR

"Mensonge populiste", "déclarations ubuesques" : accusées de plomber les comptes publics par le gouvernement,

En découvrant que les ministres démissionnaires de l'Économie Bruno Le Maire et des Comptes publics Thomas Cazenave, estimaient dans une note transmise aux parlementaires membres de la Commission des finances à l'Assemblée et au Sénat, que ce sont les dépenses des collectivités locales qui pourraient dégrader le déficit public de la France de 16 milliards d'euros en 2024, les représentants des élus locaux ont vu rouge.

« Un mensonge populiste » pour Carole Delga

Leur réponse, cinglante, ne s'est pas fait attendre. « 92 % de la dette publique est lié au budget de l'État. Faire endosser la dégradation des comptes publics aux collectivités locales est un mensonge populiste pour masquer l'échec de la politique de Bruno Le Maire et d'Emmanuel Macron », a vivement réagi sur son compte X hier Carole Delga, présidente PS de la Région Occitanie et présidente de l'association Régions de France. Et de poursuivre : « Les Régions n'ont pas été épargnées. En cours d'année et sans consultation préalable, le budget de la Région Occitanie a été amputé de 136 millions d'euros. Pourtant, les Régions sont un bon échelon pour agir et améliorer la confiance des Français dans l'efficacité de notre action publique en matière de santé, de transports, d'emploi. »

« Je suis atterré par les déclarations ubuesques et graves du ministre démissionnaire. Je rappelle qu'en 2023, le déficit public des collectivités n'était que de 5,5 milliards d'euros, à comparer aux 157 milliards d'euros des administrations d'État. La situation dramatique des finances nationales n'est due qu'aux choix budgétaires portés par le gouvernement démissionnaire. Amateurisme et mépris n'ont pas leur place à Bercy », a renchéri Sébastien Vincini, président PS du Département de Haute-Garonne, qui rappelle l'obligation faite aux collectivités locales de présenter un budget à l'équilibre.

« Une accusation sans fondement »

« Les collectivités responsables ? ! Sidérant. ?? Nous n'avons pas le droit au déficit. L'essentiel de nos recettes dépend du bon vouloir de l'État », a rajouté de son côté Sébastien Martin, président de l'association Intercommunalités de France. Villes de France, qui a « pris connaissance avec stupéfaction des propos des ministres »

dénonce « une accusation sans fondement », rappelle que les associations d'élus, et qu'elles n'ont plus d'interlocuteur gouvernemental depuis le 17 juillet.

« Le budget 2025 se prépare dans la plus grande opacité et les maires apprennent, par la presse, que des arbitrages pénalisants pour les territoires seraient rendus : moins 40 % pour le Fonds vert, baisse des crédits de l'Ademe, etc. Avec quelle légitimité un gouvernement démissionnaire peut-il prendre de telles décisions, qui ne relèvent pas, à l'évidence, de la gestion des affaires courantes ? Villes de France demande que cessent ces mises en cause injustifiées des collectivités territoriales. »

par Philippe Rioux



Déficit 2024 : les collectivités rejettent les accusations du gouvernement

Le 3 septembre 2024, un conflit ouvert s'est déclenché entre Bercy et les collectivités locales, marquant un nouveau chapitre dans les débats récurrents sur la gestion des dépenses publiques.

Au cœur de cette polémique, le ministre des Finances, Bruno Le Maire, accompagné de Thomas Cazenave, a pointé du doigt une augmentation supposée « extrêmement rapide » des dépenses des collectivités, estimant qu'elles pourraient dégrader les comptes publics à hauteur de 16 milliards d'euros en 2024.

Face à ces accusations, les collectivités locales n'ont pas tardé à réagir, dénonçant des chiffres qu'elles qualifient de "fallacieux" et des propos qu'elles jugent "irresponsables".

L'accusation de Bercy : une gestion des dépenses hors de contrôle

Bercy a ouvertement critiqué la gestion des dépenses des collectivités locales, arguant que ces dernières étaient en grande partie responsables du dérapage des finances publiques. Selon les estimations du ministère, les dépenses locales, notamment celles liées aux investissements, auraient explosé ces dernières années, menaçant ainsi l'équilibre budgétaire national.

Rapport d'activité de l'URSSAF : qu'y a-t-il derrière des chiffres mirobolants de lutte contre le

Tesla : à cause d'Elon Musk, le groupe Rossmann boycotte

Alerte risque incendie : quels massifs forestiers sont interdits au public ?

Bruno Le Maire et Thomas Cazenave ont évoqué une possible aggravation du déficit public en 2024 de l'ordre de 16 milliards d'euros, une somme directement attribuable, selon eux, à l'augmentation des dépenses locales.

Cette assertion repose sur l'analyse des tendances récentes des finances publiques, qui montrent une augmentation de la part des dépenses locales dans la dépense publique totale, passant de 19 % en 2022 à des niveaux qui pourraient atteindre 20 % ou plus en 2024, selon les projections de Bercy.

Réactions des collectivités : un rejet unanime des accusations

Les réactions des collectivités locales ont été vives et immédiates. À travers plusieurs voix, dont celle de l'Association des maires de France (AMF), elles ont dénoncé une tentative de dédouanement de l'État de ses propres responsabilités financières. L'AMF a notamment souligné que la dette des collectivités est restée stable depuis trois décennies, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, en contradiction avec les chiffres avancés par Bercy.

[COMMUNIQUE DE PRESSE]

Finances publiques locales : une mise en cause des collectivités infondée

Cette mise en cause grossière, par les ministres responsables de la dérive des comptes publics, de l'action des collectivités locales, qui restent un pôle de stabilité démocratique... pic.twitter.com/7C6cs-PyjGt

— AMF | Association des maires de France (@l_amf) September 3, 2024

André Laignel, président du Comité des finances locales de l'AMF, a exprimé son incompréhension face aux accusations ministérielles, qualifiant de "culottés" les ministres démissionnaires pour leurs déclarations. Il a également remis en cause la provenance des 16 milliards d'euros évoqués, soulignant l'absence de fondement de ce chiffre dans les comptes réels des collectivités.

Intercommunalités de France, de son côté, explique avoir « du mal à ne pas voir la volonté du Gouvernement de détourner l'attention des dérapages budgétaires de l'État, dont les collectivités ne sauraient être tenues pour responsables ». « L'association s'interroge sur la légitimité d'un Gouvernement démissionnaire depuis deux mois, qui en plus de mettre en cause publiquement les collectivités, annonce des baisses conséquentes sur le fonds vert, indispensable pour conduire la transition écologique dans les territoires. »

Quant à l'association Villes de France, présidée par le maire de Châteauroux Gil Avérnous, elle rappelle que ces accusations sont « sans fondement, dès lors que les budgets des collectivités doivent légalement être votés en équilibre ».

<https://www.economiematin.fr/wp-content/uploads/2024/09/deficit-2024-collectivites-accusations-bercy.jpg>



<https://www.economiematin.fr/wp-content/uploads/2024/09/deficit-2024-collectivites-accusations-bercy.jpg>

par Paolo Garoscio Après Son Master De Philosophie, Paolo Garoscio S'est Tourné Vers La Communication Et Le Journalisme. Il Rejoint L'équipe D'economiematin En 2013. Suivez-Le Sur Twitter : @PaoloGaroscio



Dérapiage des finances publiques : est-ce vraiment la faute des collectivités ?

Copié

Ce sera la priorité du prochain Premier ministre : éviter un nouveau dérapage des finances publiques. Avant de réfléchir aux solutions, il faut identifier le problème. Dans le courrier adressé lundi aux rapporteurs généraux et aux présidents de commissions des Finances, Bruno Le Maire pointe une hausse des dépenses des collectivités. Mais est-ce le cas ?

Alors que nous ne connaissons toujours pas son nom, le prochain Premier ministre aura déjà fort à faire notamment d'un point de vue économique. Il devra éviter un nouveau dérapage des finances publiques. Dans un courrier adressé ce lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents de commissions des Finances, Bruno Le Maire affirme que ce dérapage est dû aux collectivités.

Une hausse des dépenses qui est estimée par Bercy à 16 milliards d'euros sur l'année. Le terme de "dérapage" provoque évidemment la colère des élus locaux. "La masse salariale est entre 50 et 60% des dépenses de fonctionnement. Quand le point d'indice des fonctionnaires augmente du fait de l'inflation, naturellement que nos dépenses augmentent, mais ce n'est pas un dérapage, car tout le monde savait que cela aurait lieu", explique Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse et président délégué de l'association Villes de France.

Un problème de recettes fiscales aussi

Pointer les collectivités permet à Bercy d'atténuer la deuxième partie du problème : la faiblesse des recettes fiscales. Mais à quoi l'attribuer ? Peut-être aux baisses d'impôts décidés durant les premières années de la présidence d'Emmanuel Macron.

"Il est normal que l'impact des 50 milliards d'euros de baisse d'impôts finisse par se voir dans les recouvrements de recettes", estime l'ancien magistrat à la Cour des comptes, François Ecalle. Ça continue probablement en 2024 et plus qu'anticipé par Bercy". Si l'on regroupe la TVA, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés, il manque à ce stade de l'année sept milliards d'euros dans les caisses de l'État.

par Baptiste Morin // Credit Loic Venance /





Radio Classique - Les petits matins de Radio Classique - 4
septembre 2024 - 06:04

Invité :

Romain Canler, DG de l'Agence du Don en Nature

savamment palier missile antidémocratique loyal prémices
obsession blesser désaccord niche trinquant déclarer
oeuvrer polichinelle sillon poltava affranchir promettre écoeurant zoé





Radio Classique - Les petits matins de Radio Classique - 4 septembre 2024 - 06:02

Invité :

Romain Canler, DG de l'Agence du Don en Nature

enrichir émissaire égide streamers deroff organisateur accusation
légitimité territorial malhonnête dhersin fondement imputable
dérive sembler short resserrer dérapage asphyxie keir





La riposte des collectivités, accusées de creuser le déficit

La constitution du budget 2025 est rendue difficile dans l'attente du nouveau gouvernement. L'exécutif actuel démissionnaire pointe du doigt l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités » locales. Les associations d'élus réagissent avec colère.

Les finances publiques dans le rouge. Notre déficit public, visé par une procédure européenne pour déficit excessif, pourrait enfler en 2024 à 5,6 % du Produit intérieur brut (PIB) au lieu des 5,1 % prévus officiellement par le gouvernement et même monter à 6,2 % du PIB en 2025. C'est ce que révèle une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances des deux assemblées par le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et par son homologue délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave.

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » intervient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'euros d'économies. Selon la missive envoyée aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités » locales, qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

« L'État s'est privé de 50 milliards de recettes par an »

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par-derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François Debat, maire PS de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Pour l'élu, évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond », puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses ». « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », assure Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission

finances de l'Association des maires de France (AMF). « L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Et, alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles, ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite Emmanuel Sallaberry, à titre d'exemple.

« Une mise en cause grossière »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis trente ans, voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement ». Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de pe-

tite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », considère Jean-François Debat. « Faites-nous confiance,

redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide, de son côté, Emmanuel Sallaberry. ■



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo Sipa /Michel Gile

par Charlotte Murat





LE FAIT DU JOUR—POLITIQUE

La riposte des collectivités locales accusées de creuser le déficit public

Le gouvernement démissionnaire pointe l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités » qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ». Les associations d'élus réagissent avec colère au moment où l'élaboration du budget 2025 fait les frais du blocage institutionnel.

Les finances publiques sont dans le rouge. Et le déficit public de la France, attendu au-dessus de 5 % du Produit intérieur brut en 2024 et déjà visé par une procédure européenne car dépassant largement les 3 % fixés par le Pacte de stabilité de Bruxelles, pourrait se creuser encore au-delà de 6 % en 2025 (*lire par ailleurs*).

50 milliards par an de recettes en moins

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » survient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'économies. Selon la missive envoyée lundi aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par-derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François Debat, maire PS

de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond » puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses », dénonce encore l' élu local. « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », abonde Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission finances de l'Association des maires de France (AMF).

« L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards

d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation à valeur ajoutée des entreprises. Et alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite, à titre d'exemple, Emmanuel Sallaberry.

« Une mise en cause grossière. »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement. » Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de petite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », résume Jean-François Debat. « Redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide Emmanuel Sallaberry. Et les deux élus de

donner rendez-vous au prochain gouvernement pour discuter des arbitrages, en termes de fiscalité, afin d'alléger le déficit public. ■



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo Sipa /Michel Gile

par Charlotte Murat





La riposte des collectivités locales accusées de creuser le déficit public

Le gouvernement démissionnaire pointe l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités » qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ». Les associations d'élus réagissent avec colère au moment où l'élaboration du budget 2025 fait les frais du blocage institutionnel.

Les finances publiques sont dans le rouge. Et le déficit public de la France, attendu au-dessus de 5 % du Produit intérieur brut en 2024 et déjà visé par une procédure européenne car dépassant largement les 3 % fixés par le Pacte de stabilité de Bruxelles, pourrait se creuser encore au-delà de 6 % en 2025 (*lire par ailleurs*).

50 milliards par an de recettes en moins

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » survient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'économies. Selon la missive envoyée lundi aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par-derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François Debat, maire PS

de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond » puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses », dénonce encore l' élu local. « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », abonde Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission finances de l'Association des maires de France (AMF).

« L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards

d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation à valeur ajoutée des entreprises. Et alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite, à titre d'exemple, Emmanuel Sallaberry.

« Une mise en cause grossière. »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement. » Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de petite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », résume Jean-François Debat. « Redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide Emmanuel Sallaberry. Et les deux élus de

donner rendez-vous au prochain gouvernement pour discuter des arbitrages, en termes de fiscalité, afin d'alléger le déficit public. ■



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo Sipa /Michel Gile

par Charlotte Murat





La riposte des collectivités, accusées de creuser le déficit

La constitution du budget 2025 est rendue difficile dans l'attente du nouveau gouvernement. L'exécutif actuel démissionnaire pointe du doigt l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités » locales. Les associations d'élus réagissent avec colère.

Les finances publiques dans le rouge. Notre déficit public, visé par une procédure européenne pour déficit excessif, pourrait enfler en 2024 à 5,6 % du Produit intérieur brut (PIB) au lieu des 5,1 % prévus officiellement par le gouvernement et même monter à 6,2 % du PIB en 2025. C'est ce que révèle une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances des deux assemblées par le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et par son homologue délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave.

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » intervient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'euros d'économies. Selon la missive envoyée aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités » locales, qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

« L'État s'est privé de 50 milliards de recettes par an »

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par-derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François Debat, maire PS de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Pour l'élu, évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond », puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses ». « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », assure Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission

finances de l'Association des maires de France (AMF). « L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Et, alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles, ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite Emmanuel Sallaberry, à titre d'exemple.

« Une mise en cause grossière »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis trente ans, voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement ». Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de pe-

tite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », considère Jean-François Debat. « Faites-nous confiance,

redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide, de son côté, Emmanuel Sallaberry. ■



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo Sipa /Michel Gile

par Charlotte Murat





La riposte des collectivités, accusées de creuser le déficit

La constitution du budget 2025 est rendue difficile dans l'attente du nouveau gouvernement. L'exécutif actuel démissionnaire pointe du doigt l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités » locales. Les associations d'élus réagissent avec colère.

Les finances publiques dans le rouge. Notre déficit public, visé par une procédure européenne pour déficit excessif, pourrait enfler en 2024 à 5,6 % du Produit intérieur brut (PIB) au lieu des 5,1 % prévus officiellement par le gouvernement et même monter à 6,2 % du PIB en 2025. C'est ce que révèle une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances des deux assemblées par le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et par son homologue délégué aux Comptes publics, Thomas Cazeneuve.

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » intervient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'euros d'économies. Selon la missive envoyée aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités » locales, qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

« L'État s'est privé de 50 milliards de recettes par an »

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par-derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François Debat, maire PS de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Pour l'élu, évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond », puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses ». « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », assure Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission

finances de l'Association des maires de France (AMF). « L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Et, alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles, ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite Emmanuel Sallaberry, à titre d'exemple.

« Une mise en cause grossière »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis trente ans, voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement ». Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de pe-

tite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », considère Jean-François Debat. « Faites-nous confiance,

redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide, de son côté, Emmanuel Sallaberry. ■



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo Sipa /Michel Gile

par Charlotte Murat





La riposte des collectivités locales accusées de creuser le déficit public

Le gouvernement démissionnaire pointe l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités » qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ». Les associations d'élus réagissent avec colère au moment où l'élaboration du budget 2025 fait les frais du blocage institutionnel.

Les finances publiques sont dans le rouge. Et le déficit public de la France, attendu au-dessus de 5 % du Produit intérieur brut en 2024 et déjà visé par une procédure européenne car dépassant largement les 3 % fixés par le Pacte de stabilité de Bruxelles, pourrait se creuser encore au-delà de 6 % en 2025 (*lire par ailleurs*).

50 milliards par an de recettes en moins

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » survient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'économies. Selon la missive envoyée lundi aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par-derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François Debat, maire PS

de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond » puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses », dénonce encore l' élu local. « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », abonde Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission finances de l'Association des maires de France (AMF).

« L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards

d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation à valeur ajoutée des entreprises. Et alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite, à titre d'exemple, Emmanuel Sallaberry.

« Une mise en cause grossière. »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement. » Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de petite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », résume Jean-François Debat. « Redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide Emmanuel Sallaberry. Et les deux élus de

donner rendez-vous au prochain gouvernement pour discuter des arbitrages, en termes de fiscalité, afin d'alléger le déficit public. ■



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo Sipa /Michel Gile

par Charlotte Murat





La riposte des collectivités locales accusées de creuser le déficit public

Le gouvernement démissionnaire pointe l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités » qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ». Les associations d'élus réagissent avec colère au moment où l'élaboration du budget 2025 fait les frais du blocage institutionnel.

Les finances publiques sont dans le rouge. Et le déficit public de la France, attendu au-dessus de 5 % du Produit intérieur brut en 2024 et déjà visé par une procédure européenne car dépassant largement les 3 % fixés par le Pacte de stabilité de Bruxelles, pourrait se creuser encore au-delà de 6 % en 2025 (*lire par ailleurs*).

50 milliards par an de recettes en moins

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » survient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'économies. Selon la missive envoyée lundi aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par-derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François Debat, maire PS

de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond » puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses », dénonce encore l' élu local. « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », abonde Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission finances de l'Association des maires de France (AMF).

« L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards

d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation à valeur ajoutée des entreprises. Et alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite, à titre d'exemple, Emmanuel Sallaberry.

« Une mise en cause grossière. »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement. » Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de petite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », résume Jean-François Debat. « Redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide Emmanuel Sallaberry. Et les deux élus de

donner rendez-vous au prochain gouvernement pour discuter des arbitrages, en termes de fiscalité, afin d'alléger le déficit public. ■



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo Sipa /Michel Gile

par Charlotte Murat





La riposte des collectivités, accusées de creuser le déficit

La constitution du budget 2025 est rendue difficile dans l'attente du nouveau gouvernement. L'exécutif actuel démissionnaire pointe du doigt l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités » locales. Les associations d'élus réagissent avec colère.

Les finances publiques dans le rouge. Notre déficit public, visé par une procédure européenne pour déficit excessif, pourrait enfler en 2024 à 5,6 % du Produit intérieur brut (PIB) au lieu des 5,1 % prévus officiellement par le gouvernement et même monter à 6,2 % du PIB en 2025. C'est ce que révèle une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances des deux assemblées par le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et par son homologue délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave.

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » intervient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'euros d'économies. Selon la missive envoyée aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités » locales, qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

« L'État s'est privé de 50 milliards de recettes par an »

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par-derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François Debat, maire PS de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Pour l'élus, évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond », puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses ». « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », assure Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et

coprésident de la commission finances de l'Association des maires de France (AMF). « L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Et, alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles, ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite Emmanuel Sallaberry, à titre d'exemple.

« Une mise en cause grossière »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis trente ans, voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement ». Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de

transition énergétique, de petite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », considère Jean-François

Debat. « Faites-nous confiance, redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide, de son côté, Emmanuel Sallaberry. ■



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo Sipa /Michel Gile

par Charlotte Murat





La riposte des collectivités, accusées de creuser le déficit

La constitution du budget 2025 est rendue difficile dans l'attente du nouveau gouvernement. L'exécutif actuel démissionnaire pointe du doigt l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités » locales. Les associations d'élus réagissent avec colère.

Les finances publiques dans le rouge. Notre déficit public, visé par une procédure européenne pour déficit excessif, pourrait enfler en 2024 à 5,6 % du Produit intérieur brut (PIB) au lieu des 5,1 % prévus officiellement par le gouvernement et même monter à 6,2 % du PIB en 2025. C'est ce que révèle une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances des deux assemblées par le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et par son homologue délégué aux Comptes publics, Thomas Cazeneuve.

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » intervient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'euros d'économies. Selon la missive envoyée aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités » locales, qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

« L'État s'est privé de 50 milliards de recettes par an »

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par-derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François Debat, maire PS de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Pour l'élu, évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond », puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses ». « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », assure Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission

finances de l'Association des maires de France (AMF). « L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Et, alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles, ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite Emmanuel Sallaberry, à titre d'exemple.

« Une mise en cause grossière »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis trente ans, voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement ». Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de pe-

tite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », considère Jean-François Debat. « Faites-nous confiance,

redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide, de son côté, Emmanuel Sallaberry. ■



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo Sipa /Michel Gile

par Charlotte Murat





La riposte des collectivités, accusées de creuser le déficit

La constitution du budget 2025 est rendue difficile dans l'attente du nouveau gouvernement. L'exécutif actuel démissionnaire pointe du doigt l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités » locales. Les associations d'élus réagissent avec colère.

Les finances publiques dans le rouge. Notre déficit public, visé par une procédure européenne pour déficit excessif, pourrait enfler en 2024 à 5,6 % du Produit intérieur brut (PIB) au lieu des 5,1 % prévus officiellement par le gouvernement et même monter à 6,2 % du PIB en 2025. C'est ce que révèle une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances des deux assemblées par le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et par son homologue délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave.

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » intervient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'euros d'économies. Selon la missive envoyée aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités » locales, qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

« L'État s'est privé de 50 milliards de recettes par an »

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par-derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François Debat, maire PS de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Pour l'élu, évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond », puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses ». « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », assure Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission

finances de l'Association des maires de France (AMF). « L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Et, alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles, ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite Emmanuel Sallaberry, à titre d'exemple.

« Une mise en cause grossière »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis trente ans, voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement ». Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de pe-

tite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », considère Jean-François Debat. « Faites-nous confiance,

redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide, de son côté, Emmanuel Sallaberry. ■



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo Sipa /Michel Gile

par Charlotte Murat





ACTUALITÉ

Pointées du doigt, les collectivités en colère

En découvrant, dans une note transmise aux parlementaires membres de la Commission des finances à l'Assemblée et au Sénat, que Bercy imputait aux collectivités locales la dégradation du déficit public français de 16 milliards d'euros en 2024, les représentants des élus locaux ont vu rouge. Leur réponse, cinglante, ne s'est pas fait attendre. «92% de la dette publique est lié au budget de l'État. Faire endosser la dégradation des comptes publics aux collectivités locales est un mensonge populiste pour masquer l'échec de la politique de Bruno Le Maire et d'Emmanuel Macron», a vivement réagi sur son X hier Carole Delga, présidente PS de la Région Occitanie et présidente de l'association Régions de France. Et de poursuivre: «Les Régions n'ont pas été épargnées. En cours d'année et sans consultation préalable, le budget de la Région Occitanie a été amputé de 136 millions d'euros. Pourtant, les Régions sont un bon échelon pour agir et améliorer la confiance des Français dans l'efficacité de notre action publique en ma-

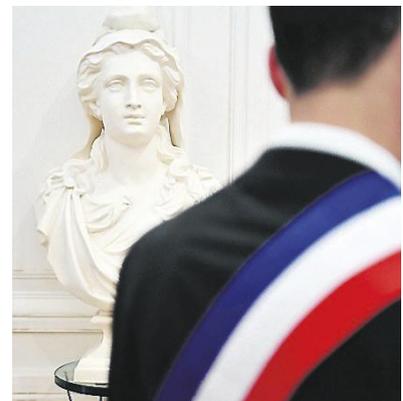
tière de santé, de transports, d'emploi.»

«Je suis atterré par les déclarations ubuesques et graves du ministre démissionnaire. Je rappelle qu'en 2023, le déficit public des collectivités n'était que de 5,5 milliards d'euros, à comparer aux 157 milliards d'euros des administrations d'État. La situation dramatique des finances nationales n'est due qu'aux choix budgétaires portés par le gouvernement démissionnaire. Amateurisme et mépris n'ont pas leur place à Bercy », a renchéri Sébastien Vincini, président PS du Département de Haute-Garonne, qui rappelle l'obligation faite aux collectivités locales de présenter un budget à l'équilibre. «Les collectivités responsables?! Sédérant.➔ Nous n'avons pas le droit au déficit. L'essentiel de nos recettes dépend du bon vouloir de l'État», a rajouté Sébastien Martin, président de l'association Intercommunalités de France.

Villes de France dénonce «une accusation sans fondement», rappelle qu'elles n'ont plus d'interlocuteur gouvernemen-

tal depuis le 17 juillet. «Le budget 2025 se prépare dans la plus grande opacité et les maires apprennent, par la presse, que des arbitrages pénalisants pour les territoires seraient rendus: moins 40% pour le Fonds vert, baisse des crédits de l'Ademe, etc. Avec quelle légitimité un gouvernement démissionnaire peut-il prendre de telles décisions, qui ne relèvent pas, à l'évidence, de la gestion des affaires courantes? Villes de France demande que cessent ces mises en cause injustifiées des collectivités territoriales.»

Ph.R. ■



Les collectivités vent debout. / Maxppp.

par Ph.r.





Creusement du déficit : la com' de Bercy ulcère les collectivités

Alors que de nouveaux chiffres alertent sur un possible dérapage des finances publiques, les associations d'élus locaux ont dénoncé la mise en cause des collectivités par Bercy. À leurs yeux, le creusement du déficit serait davantage de la responsabilité de l'État.



Il aura suffi de quelques lignes seulement pour mettre le feu aux poudres chez les élus locaux. Dans les documents qui viennent d'être adressés au Parlement sur un possible dérapage des finances publiques, Bercy affirme que le *"risque principal"* cette année reste *"lié à une augmentation extrêmement rapide"* des dépenses des collectivités. Une hausse qui, selon le ministère de l'Économie et des Finances, *"pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros"*. Une mise en cause des collectivités immédiatement dénoncée par la sphère locale.

À coups de communiqués, les associations d'élus locaux n'ont pas manqué de mots pour critiquer la communication gouvernementale. Les ministres démissionnaires Bruno Le Maire et Thomas Cazenave *"se sont livrés à une mise en cause infondée des comptes des collectivités pour masquer la situation désastreuse des comptes de l'État qu'ils laissent derrière eux"*, a ainsi souligné l'Association des maires de France en pointant une mise en cause *"grossière"* de la part de l'exécutif.

"Responsabilité de l'État"

"Stop aux caricatures", a abondé Intercommunalités de France (ex-AdCF) en appelant le gouvernement à *"cesser rapidement ces mises en accusation caricaturales"* des élus et des collectivités. *"Il faut que cela cesse"*, a ajouté Villes de France quand l'Association des petites villes de France (APVF) dénonce un *"mauvais procès fait aux collectivités"*. L'Assemblée des départements de France (ADF) pointe pour sa part *"les limites du c'est pas moi, c'est les autres"*.

Toutes les associations d'élus le martèlent en effet à l'image de France urbaine : *"la responsabilité du dérapage budgétaire ne doit pas être imputée aux collectivités"*. L'occasion donc pour les élus locaux de rejeter la faute sur l'État. Régions de France décerne à ce propos un *"zéro"* à l'État pour, explique l'association, *"avoir tenté"*, *"par des annonces trompeuses"*, *"de détourner l'attention sur la lourde responsabilité qui incombe à l'État dans la dégradation des comptes publics"*.

Ces collectivités *"ne sont pas le problème des comptes publics"*, ajoute l'AMF en rappelant que les finances locales doivent obligatoirement être à

l'équilibre en raison de la *"règle d'or"* que doivent respecter les collectivités, à la différence de l'État. Pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement, les collectivités doivent alors puiser dans leur épargne qui est aujourd'hui en baisse en raison d'une hausse des dépenses plus importante que la hausse de leurs recettes.

Poids des décisions décidées par le gouvernement

"Le gouvernement pointe la responsabilité des collectivités dans la dégradation du déficit alors que la part des administrations dans le déficit lui-même est en 2023 de près de 102 % contre 9 %", indique l'APVF en estimant que les administrations locales *"participent à l'amélioration des comptes publics plutôt qu'à leur détérioration"*. Surtout, ajoute cette association, ces proportions *"doivent être rapportées aux charges qui pèsent sur les collectivités"* et *"qui leur ont été le plus souvent imposées unilatéralement"* par l'État et *"sans compensation"*. Les élus locaux ciblent ici notamment l'impact sur leurs budgets des revalorisations du point d'indice de la fonction publique décidées par le gouvernement Attal.

Selon l'AMF, le coût *"supplémentaire"* des traitements des

fonctionnaires territoriaux devrait ainsi s'élever à plus de 2 milliards d'euros. Pour cette association, les dépenses des collectivités augmenteraient ainsi donc "sous la double pression" de ces mesures de revalorisation des salaires décidées par l'État et bien entendu de l'augmentation du coût de l'énergie et des charges courantes dans un contexte inflationniste. Les élus départementaux déplorent pour leur part que les budgets des départements "servent de plus en plus à financer les promesses sociales des gouvernements successifs". "Le dérapage existe mais du fait de l'Etat lui-même", tonne l'ADF.

Des relations troublées à apaiser Le prochain gouvernement est donc prévenu : il aura

la lourde tâche de restaurer les relations entre l'État et les collectivités. Des relations qui se sont déjà profondément dégradées depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron notamment sur le plan financier. Et les derniers propos de Bercy ne risquent pas de les apaiser. Le nouveau gouvernement "devra revoir en profondeur la méthode qui a jusqu'alors présidé au dialogue entre l'État et les collectivités sur les sujets financiers et associer l'ensemble des associations d'élus à des discussions fondées sur une confiance réciproque", estime Intercommunalités de France.

Le gouvernement démissionnaire de Gabriel Attal a "fragilisé plus avant la nécessaire confiance qui doit cimenter les relations de l'État avec les col-

lectivités", renchérit Régions de France en pointant le "bilan implacable d'un gouvernement dépensier". Aux yeux de cette association, la "solution" résiderait dans "une profonde réforme de l'État" et un "nouvel acte" de décentralisation, car, explique-t-elle, les collectivités "sont déjà soumises à des règles de gestion plus exigeantes, gages d'une bonne gestion, et dans la durée, des comptes publics". Sans cesse annoncé par Emmanuel Macron, ce "nouvel acte" de décentralisation n'a jamais abouti néanmoins. Et la crise politique actuelle ne risque pas de changer la donne au grand dam une nouvelle fois des élus locaux. ■



Dérapage du déficit public : visées par Bercy, les collectivités dénoncent des chiffres « fallacieux »

accusées de faire dériver les comptes publics en raison de dépenses jugées excessives par Bercy, les collectivités territoriales contre-attaquent

Chiffres « fallacieux », propos de ministres démissionnaires « culotés », voire « irresponsables » : accusées de faire dériver les comptes publics en raison de dépenses jugées excessives par Bercy, les collectivités territoriales ont contre-attaqué ce mardi 3 septembre, mettant en cause « la situation désastreuse » des finances de l'État.

Dans un courrier adressé lundi aux présidents des commissions des Finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, Bruno Le Maire et Thomas Cazenave, ministres démissionnaires des Finances et des Comptes publics, ont estimé que le « risque principal » pour l'année 2024 était lié à une « augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités ».

À elle seule, cette dernière pourrait « dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros », ce qui devrait faire encore grimper le déficit public de la France, déjà visée par une procédure européenne pour déficit excessif. Les dépenses des collectivités locales ont représenté 19 % de la dépense publique en 2022, contre 40 % pour l'État, selon l'Insee.

Mais si le déficit de l'État a atteint 155,7 milliards d'euros en 2023, en hausse de 7,3 milliards d'euros sur un an, le besoin de financement des collectivités, qui sont obligées de voter un budget à l'équilibre et ne peuvent recourir à l'emprunt que pour les dépenses d'investissement, a représenté 5,5 milliards, selon l'Observatoire des finances publiques locales (OFGL).

« Il est surprenant que des ministres démissionnaires se permettent de porter des jugements à l'aide de chiffres complètement fallacieux », a réagi auprès de l'AFP André Laignel, président du Comité des finances locales, qui ne comprend pas « d'où sortent les 16 milliards » évoqués par les ministres.

Dans un communiqué, l'Association des maires de France (AMF) dénonce la situation « désastreuse des comptes de l'État » et souligne en outre que la dette des collectivités « est stable depuis 30 ans voire même en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023 ».

« Le gouvernement démissionnaire semble ignorer ses propres turpitudes », a renchéri l'association France urbaine, quand Intercommunalités de France voit dans le courrier ministériel une volonté « de détourner l'attention des dérapages budgétaires de l'État ».

« Démagogique et faux »

En 2023, les dépenses de fonctionnement des collectivités ont certes davantage progressé que les recettes, observe l'OFGL, rappelant le « contexte d'inflation marquée », tandis que les dépenses d'investissement ont augmenté de 6,7 %.

En cause notamment selon l'AMF, la « double pression des mesures de revalorisation des traitements des fonctionnaires décidées par l'État et de l'augmentation du coût de l'énergie et des achats courants ».

La puissante association cite également des dépenses nouvelles « que le gouvernement et le parlement ont mis à la charge des collectivités » dans le domaine environnemental, des transports ou de la petite enfance.

« Seize milliards, c'est un chiffre énorme. Nous sommes indignés par le fait qu'on balance des chiffres ni vérifiés, ni discutés », a vertement critiqué Antoine Homé, coprésident de la commission des finances de l'AMF, jugeant le chiffre « démagogique et faux ». « On est dans une période où ce gouvernement démissionnaire devrait se retenir dans son expression publique, je suis vraiment choqué », a-t-il ajouté.

Stéphane Perrin, de Régions de France, rappelle lui que les régions « ont assumé seules les coûts d'inflation sur les transports publics, sur les factures d'énergie dans les lycées ainsi que la hausse des taux d'intérêt ». « Qu'on vienne nous coller la responsabilité de la dégradation des finances de la nation, c'est franchement irresponsable », tonne-t-il.

D'autres comme Christophe Bouillon, président de l'Association des petites villes de France, pointent les contradictions entre « l'injonction des pouvoirs publics à investir dans la transition écologique et le reproche régulièrement adressé de trop dépenser ».

Selon l'élu, maire de Barentin (Seine-Maritime), les dépenses sont également liées aux « cycles municipaux ». « Nous consacrons en général deux ans en début de mandat à l'écriture des projets, deux ans à lancer les marchés, puis arrivent deux ans de réalisation qui constituent autant de pics d'investissement », observe-t-il.

Alors que la France ne dispose toujours pas d'un gouvernement, Villes de France juge que le budget 2025 « se prépare dans la plus grande opacité », craignant des « arbitrages pénalisants pour les territoires », notamment une « baisse de budget pour le fonds vert ».

Les sujets associés

par Sudouestfr



Dérapage du déficit : visées par Bercy, les collectivités dénoncent unanimement des chiffres « fallacieux »

Chiffres « fallacieux », propositions de ministres démissionnaires « culottés », voire « irresponsables » : accusées de faire dériver les comptes publics en raison de dépenses jugées excessives par Bercy, les collectivités territoriales ont contre-attaqué ce mardi, mettant en cause « la situation désastreuse » des finances de l'État.

Dans un courrier désigné lundi aux présidents des commissions des Finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, Bruno Le Maire et Thomas Cazenave, ministres démissionnaires des Finances et des Comptes publics, ont estimé que le « risque principal » pour l'année 2024 était lié à une « augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités ».

À elle seule, cette dernière pourrait « dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros », ce qui devrait faire encore grimper le déficit public de la France, déjà visé par une procédure européenne pour déficit excessif. Les dépenses des collectivités locales ont représenté 19 % de la dépense publique en 2022, contre 40 % pour l'État, selon l'Insee.

Déficit de 155,7 milliards

Mais si le déficit de l'État a atteint 155,7 milliards d'euros en 2023, en hausse de 7,3 milliards d'euros sur un an, le besoin de financement des collectivités, qui sont obligées de voter un budget à l'équilibre et ne peuvent être utilisés à l'emprunt que pour les dépenses d'investissement, a représenté 5,5 milliards, selon l'Observatoire des finances publiques locales (OFGL).

« Il est surprenant que des ministres démissionnaires se permettent de porter des jugements à l'aide de chiffres complètement fallacieux », a réagi auprès de l'AFP André Laignel, président du Comité des finances locales, qui ne comprend pas « d'où sortent les 16 milliards » évoqués par les ministres.

À lire aussi
Dépenses publiques : les collectivités locales dans le viseur de Bercy

Dans un communiqué, l'Association des maires de France (AMF) dénonce la situation « désastreuse des comptes de l'État » et souligne en outre que la dette des collectivités « est stable depuis 30 ans voire même en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023 ». « Le gouvernement démissionnaire semble ignorer ses propres turpitudes », a renchéri l'association France urbaine, quand Intercommunalités de France voit dans le courrier mi-

nistériel une volonté « de détourner l'attention des dérapages budgétaires de l'État ».

« Démagogique et faux »

En 2023, les dépenses de fonctionnement des collectivités ont certes davantage progressé que les recettes, observe l'OFGL, rappelant le « contexte d'inflation marqué », tandis que les dépenses d'investissement ont augmenté de 6,7 %. En cause notamment selon l'AMF, la « double pression des mesures de revalorisation des traitements des fonctionnaires décidés par l'État et de l'augmentation du coût de l'énergie et des achats courants ».

La puissante association cite également des nouvelles dépenses « que le gouvernement et le parlement ont mis à la charge des collectivités » dans le domaine environnemental, des transports ou de la petite enfance. « Seize milliards, c'est un chiffre énorme. Nous sommes indignés par le fait qu'on balance des chiffres ni vérifiés, ni discutés », a vertement répondu Antoine Homé, coprésident de la commission des finances de l'AMF, jugeant le chiffre « démagogique et faux ». « On est dans une période où ce gouvernement démissionnaire devrait se retenir dans son expression publique, je suis vraiment choqué », a-t-il ajouté.

Stéphane Perrin, de Régions de France, rappelle-lui que les régions « ont assumé seules les coûts d'inflation sur les transports publics, sur les factures d'énergie dans les lycées ainsi que la hausse des taux d'intérêt ». « Qu'on vienne nous coller la responsabilité de la dégradation des finances de la nation, c'est franchement irresponsable », tonne-t-il.

À lire aussiLe fardeau de la dette préoccupe de plus en plus les Français : « Ils constatent que le déficit public a dérapé »
D'autres comme Christophe Bouillon, président de l'Association des petites villes de France, pointent les contradictions entre « l'injonction des pouvoirs publics à investir dans la transition écologique et le reproche régulièrement exprimé de trop dépenser ». Selon l'élu, maire de Barentin (Seine-Maritime), les dépenses sont également liées aux « cycles municipaux ». « Nous consacrons en général deux ans en début de mandat à l'écriture des projets, deux ans à lancer les marchés, puis arriver deux ans de réalisation qui constitue autant de photos d'investissement », observe-t-il.

Alors que la France ne dispose toujours pas d'un gouvernement, la Ville de France juge que le budget 2025 « se prépare dans la plus grande opacité », craignant des « arbitrages pénalisants pour les territoires », notamment une « baisse de budget pour le fonds ».



Déficit : visées par Bercy, les collectivités s'indignent unanimement de chiffres «démagogiques et faux»

L'Association des maires de France (AMF) dénonce la situation «*désastreuse des comptes de l'État*» et souligne en outre que la dette des collectivités «*est stable depuis 30 ans voire même en légère diminution, passant de 9% du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023*».

Chiffres «*fallacieux*», propos de ministres démissionnaires «*culottés*», voire «*irresponsables*»: accusées de faire dériver les comptes publics en raison de dépenses jugées excessives par Bercy, les collectivités territoriales ont contre-attaqué mardi, mettant en cause «*la situation désastreuse*» des finances de l'État. Dans un courrier adressé lundi aux présidents des commissions des Finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, Bruno Le Maire et Thomas Cazenave, ministres démissionnaires des Finances et des Comptes publics, ont estimé que le «*risque principal*» pour l'année 2024 était lié à une «*augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités*».

À elle seule, cette dernière pourrait «*dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros*», ce qui devrait faire encore grimper le déficit public de la France, déjà visée par une procédure européenne pour déficit excessif. Les dépenses des collectivités locales ont représenté 19% de la dépense publique en 2022, contre 40% pour l'État, selon l'Insee. Mais si le déficit de l'État a atteint 155,7 milliards d'euros en 2023, en hausse de 7,3 milliards d'euros sur un an, le besoin de financement des collectivités, qui sont obligées de voter un budget à l'équilibre et ne peuvent recourir à l'emprunt que pour les dépenses d'investissement, a représenté 5,5 milliards, selon l'Observatoire des finances publiques locales (OFGL).

«*Il est surprenant que des ministres démissionnaires se permettent de porter des jugements à l'aide de chiffres complètement fallacieux*», a réagi auprès de l'AFP André Laignel, président du Comité des finances locales, qui ne comprend pas «*d'où sortent les 16 milliards*» évoqués par les ministres. Dans un communiqué, l'Association des maires de France (AMF) dénonce la situation «*désastreuse des comptes de l'État*» et souligne en outre que la dette des collectivités «*est stable depuis 30 ans voire même en légère diminution, passant de 9% du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023*». «*Le gouvernement démissionnaire semble ignorer ses propres turpitudes*», a renchéri l'association France urbaine, quand Intercommunalités de France voit dans le courrier ministériel une volonté «*de détourner l'attention des dérapages budgétaires de l'État*».

«Démagogique et faux»

En 2023, les dépenses de fonctionnement des collectivités ont certes davantage progressé que les recettes, observe l'OFGL, rappelant le «*contexte d'inflation marquée*», tandis que les dépenses

d'investissement ont augmenté de 6,7%. En cause notamment selon l'AMF, la «double pression des mesures de revalorisation des traitements des fonctionnaires décidées par l'État et de l'augmentation du coût de l'énergie et des achats courants». La puissante association cite également des dépenses nouvelles «que le gouvernement et le parlement ont mises à la charge des collectivités» dans le domaine environnemental, des transports ou de la petite enfance. «Seize milliards, c'est un chiffre énorme. Nous sommes indignés par le fait qu'on balance des chiffres ni vérifiés, ni discutés», a vertement critiqué Antoine Homé, coprésident de la commission des finances de l'AMF, jugeant le chiffre «démagogique et faux». «On est dans une période où ce gouvernement démissionnaire devrait se retenir dans son expression publique, je suis vraiment choqué», a-t-il ajouté. Stéphane Perrin, de Régions de France, rappelle-lui que les régions «ont assumé seules les coûts d'inflation sur les transports publics, sur les factures d'énergie dans les lycées ainsi que la hausse des taux d'intérêt». «Qu'on vienne nous coller la responsabilité de la dégradation des finances de la nation, c'est franchement irresponsable», tonne-t-il.

D'autres comme Christophe Bouillon, président de l'Association des petites villes de France, pointent les contradictions entre «l'injonction des pouvoirs publics à investir dans la transition écologique et le reproche régulièrement adressé de trop dépenser». Selon l' élu, maire de Barentin (Seine-Maritime), les dépenses sont également liées aux «cycles municipaux». «Nous consacrons en général deux ans en début de mandat à l'écriture des projets, deux ans à lancer les marchés, puis arrivent deux ans de réalisation qui constituent autant de pics d'investissement», observe-t-il. Alors que la France ne dispose toujours pas d'un gouvernement, Villes de France juge que le budget 2025 «se prépare dans la plus grande opacité», craignant des «arbitrages pénalisants pour les territoires», notamment une «baisse de budget pour le fond vert».



Dettes française : «Cette crise s'explique aussi par la verticalité du pouvoir dans notre pays», estime Gérard Larcher
Dettes française : «Cette crise s'explique aussi par la verticalité du pouvoir dans notre pays», estime Gérard Larcher

Dettes française : «Cette crise s'explique aussi par la verticalité du pouvoir dans notre pays», estime Gérard Larcher

par Le Figaro Avec Afp



Dérapage du déficit: visées par Bercy, les collectivités dénoncent unanimement des chiffres "fallacieux"

Par Hélène DUVIGNEAU

Paris, 3 sept 2024 (AFP) - Chiffres "fallacieux", propos de ministres démissionnaires "culottés", voire "irresponsables": accusées de faire dériver les comptes publics en raison de dépenses jugées excessives par Bercy, les collectivités territoriales ont contre-attaqué mardi, mettant en cause "la situation désastreuse" des finances de l'État.

Dans un courrier adressé lundi aux présidents des commissions des Finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, Bruno Le Maire et Thomas Cazenave, ministres démissionnaires des Finances et des Comptes publics, ont estimé que le "risque principal" pour l'année 2024 était lié à une "augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités".

A elle seule, cette dernière pourrait "dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros", ce qui devrait faire encore grimper le déficit public de la France, déjà visée par une procédure européenne pour déficit excessif.

Les dépenses des collectivités locales ont représenté 19% de la dépense publique en 2022, contre 40% pour l'Etat, selon l'Insee.

Mais si le déficit de l'Etat a atteint 155,7 milliards d'euros en 2023, en hausse de 7,3 milliards d'euros sur un an, le besoin de financement des collectivités, qui sont obligées de voter un budget à l'équilibre et ne peuvent recourir à l'emprunt que pour les dépenses d'investissement, a représenté 5,5 milliards, selon l'Observatoire des finances publiques locales (OFGL).

"Il est surprenant que des ministres démissionnaires se permettent de porter des jugements à l'aide de chiffres complètement fallacieux", a réagi auprès de l'AFP André Laignel, président du Comité des finances locales, qui ne comprend pas "d'où sortent les 16 milliards" évoqués par les ministres.

Dans un communiqué, l'Association des maires de France (AMF) dénonce la situation "désastreuse des comptes de l'Etat" et souligne en outre que la dette des collectivités "est stable depuis 30 ans voire même en légère diminution, passant de 9% du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023".

"Le gouvernement démissionnaire semble ignorer ses propres turpitudes", a renchéri l'association France urbaine, quand Intercommunalités de France voit dans le courrier ministériel une volonté "de détourner l'attention des dérapages budgétaires de l'État".

- "Démagogique et faux" -

En 2023, les dépenses de fonctionnement des collectivités ont certes davantage progressé que les recettes, observe l'OFGL, rappelant le "contexte d'inflation marquée", tandis que les dépenses d'investissement ont augmenté de 6,7%.

En cause notamment selon l'AMF, la "double pression des mesures de revalorisation des traitements des fonctionnaires décidées par l'Etat et de l'augmentation du coût de l'énergie et des achats courants".

La puissante association cite également des dépenses nouvelles "que le gouvernement et le parlement ont mis à la charge des collectivités" dans le domaine environnemental, des transports ou de la petite enfance.

"Seize milliards, c'est un chiffre énorme. Nous sommes indignés par le fait qu'on balance des chiffres ni vérifiés, ni discutés", a vertement critiqué Antoine Homé, coprésident de la commission des finances de l'AMF, jugeant le chiffre "démagogique et faux".

"On est dans une période où ce gouvernement démissionnaire devrait se retenir dans son expression publique, je suis vraiment choqué", a-t-il ajouté.

Stéphane Perrin, de Régions de France, rappelle lui que les régions "ont assumé seules les coûts d'inflation sur les transports publics, sur les factures d'énergie dans les lycées ainsi que la hausse des taux d'intérêt". "Qu'on vienne nous coller la responsabilité de la dégradation des finances de la nation, c'est franchement irresponsable", tonne-t-il.

D'autres comme Christophe Bouillon, président de l'Association des petites villes de France, pointent les contradictions entre "l'injonction des pouvoirs publics à investir dans la transition écologique et le reproche régulièrement adressé de trop dépenser".

Selon l'élu, maire de Barentin (Seine-Maritime), les dépenses sont également liées aux "cycles municipaux".

"Nous consacrons en général deux ans en début de mandat à l'écriture des projets, deux ans à lancer les marchés, puis arrivent deux ans de réalisation qui constituent autant de pics d'investissement", observe-t-il.

Alors que la France ne dispose toujours pas d'un gouvernement, Villes de France juge que le budget 2025 "se prépare dans la plus grande opacité", craignant des "arbitrages pénalisants pour les territoires", notamment une "baisse de budget pour le fonds vert".



Dérapage du déficit: visées par Bercy, les collectivités dénoncent unanimement des chiffres "fallacieux"

Par Hélène DUVIGNEAU

Paris, 3 sept 2024 (AFP) - Chiffres "fallacieux", propos de ministres démissionnaires "culottés", voire "irresponsables": accusées de faire dériver les comptes publics en raison de dépenses jugées excessives par Bercy, les collectivités territoriales ont contre-attaqué mardi, mettant en cause "la situation désastreuse" des finances de l'État.

Dans un courrier adressé lundi aux présidents des commissions des Finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, Bruno Le Maire et Thomas Cazenave, ministres démissionnaires des Finances et des Comptes publics, ont estimé que le "risque principal" pour l'année 2024 était lié à une "augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités".

A elle seule, cette dernière pourrait "dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros", ce qui devrait faire encore grimper le déficit public de la France, déjà visée par une procédure européenne pour déficit excessif.

Les dépenses des collectivités locales ont représenté 19% de la dépense publique en 2022, contre 40% pour l'Etat, selon l'Insee.

Mais si le déficit de l'Etat a atteint 155,7 milliards d'euros en 2023, en hausse de 7,3 milliards d'euros sur un an, le besoin de financement des collectivités, qui sont obligées de voter un budget à l'équilibre et ne peuvent recourir à l'emprunt que pour les dépenses d'investissement, a représenté 5,5 milliards, selon l'Observatoire des finances publiques locales (OFGL).

"Il est surprenant que des ministres démissionnaires se permettent de porter des jugements à l'aide de chiffres complètement fallacieux", a réagi auprès de l'AFP André Laignel, président du Comité des finances locales, qui ne comprend pas "d'où sortent les 16 milliards" évoqués par les ministres.

Dans un communiqué, l'Association des maires de France (AMF) dénonce la situation "désastreuse des comptes de l'Etat" et souligne en outre que la dette des collectivités "est stable depuis 30 ans voire même en légère diminution, passant de 9% du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023".

"Le gouvernement démissionnaire semble ignorer ses propres turpitudes", a renchéri l'association France urbaine, quand Intercommunalités de France voit dans le courrier ministériel une volonté "de détourner l'attention des dérapages budgétaires de l'État".

- "Démagogique et faux" -

En 2023, les dépenses de fonctionnement des collectivités ont certes davantage progressé que les recettes, observe l'OFGL, rappelant le "contexte d'inflation marquée", tandis que les dépenses d'investissement ont augmenté de 6,7%.

En cause notamment selon l'AMF, la "double pression des mesures de revalorisation des traitements des fonctionnaires décidées par l'Etat et de l'augmentation du coût de l'énergie et des achats courants".

La puissante association cite également des dépenses nouvelles "que le gouvernement et le parlement ont mis à la charge des collectivités" dans le domaine environnemental, des transports ou de la petite enfance.

"Seize milliards, c'est un chiffre énorme. Nous sommes indignés par le fait qu'on balance des chiffres ni vérifiés, ni discutés", a vertement critiqué Antoine Homé, coprésident de la commission des finances de l'AMF, jugeant le chiffre "démagogique et faux".

"On est dans une période où ce gouvernement démissionnaire devrait se retenir dans son expression publique, je suis vraiment choqué", a-t-il ajouté.

Stéphane Perrin, de Régions de France, rappelle lui que les régions "ont assumé seules les coûts d'inflation sur les transports publics, sur les factures d'énergie dans les lycées ainsi que la hausse des taux d'intérêt". "Qu'on vienne nous coller la responsabilité de la dégradation des finances de la nation, c'est franchement irresponsable", tonne-t-il.

D'autres comme Christophe Bouillon, président de l'Association des petites villes de France, pointent les contradictions entre "l'injonction des pouvoirs publics à investir dans la transition écologique et le reproche régulièrement adressé de trop dépenser".

Selon l'élu, maire de Barentin (Seine-Maritime), les dépenses sont également liées aux "cycles municipaux".

"Nous consacrons en général deux ans en début de mandat à l'écriture des projets, deux ans à lancer les marchés, puis arrivent deux ans de réalisation qui constituent autant de pics d'investissement", observe-t-il.

Alors que la France ne dispose toujours pas d'un gouvernement, Villes de France juge que le budget 2025 "se prépare dans la plus grande opacité", craignant des "arbitrages pénalisants pour les territoires", notamment une "baisse de budget pour le fonds vert".



Économie. Les collectivités accusées de creuser le déficit : « C'est un tacle par derrière »

Alors que la constitution du budget pour 2025 est rendue difficile dans l'attente du nouveau gouvernement, Bercy pointe du doigt l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ». Les associations d'élus réagissent avec colère.



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo d'illustration Sipa/Michel Gile

Les finances publiques dans le rouge. Notre déficit public, visé par une procédure européenne pour déficit excessif, pourrait enfler en 2024 à 5,6 % du produit intérieur brut (PIB) au lieu des 5,1 % prévus officiellement par le gouvernement et même monter à 6,2 % du PIB en 2025. C'est ce que révèle une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances des deux assemblées par le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et par son homologue délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave.

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » intervient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'euros d'économies. Selon la missive envoyée aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

50 milliards par an de recettes en moins

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François

Debat, maire PS de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Pour l'élu, évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond », puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses ». « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », assure Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission finances de l'Association des maires de France (AMF). « L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Et alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles, ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite Emmanuel Sallaberry à titre d'exemple.

« Une mise en cause grossière »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement. » Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de petite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », résume Jean-François Debat. « Faites-nous confiance, redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide de son côté Emmanuel Sallaberry. Et les deux élus de donner rendez-vous au prochain gouvernement pour discuter des arbitrages à prendre en termes de fiscalité, afin d'alléger le déficit public.

0 commentaire [Commenter cet article](#)

par Charlotte Murat



Économie. Les collectivités accusées de creuser le déficit : « C'est un tacle par derrière »

Alors que la constitution du budget pour 2025 est rendue difficile dans l'attente du nouveau gouvernement, Bercy pointe du doigt l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ». Les associations d'élus réagissent avec colère.



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo d'illustration Sipa/Michel Gile

Les finances publiques dans le rouge. Notre déficit public, visé par une procédure européenne pour déficit excessif, pourrait enfler en 2024 à 5,6 % du produit intérieur brut (PIB) au lieu des 5,1 % prévus officiellement par le gouvernement et même monter à 6,2 % du PIB en 2025. C'est ce que révèle une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances des deux assemblées par le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et par son homologue délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave.

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » intervient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'euros d'économies. Selon la missive envoyée aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

50 milliards par an de recettes en moins

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François

Debat, maire PS de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Pour l'élu, évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond », puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses ». « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », assure Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission finances de l'Association des maires de France (AMF). « L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Et alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles, ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite Emmanuel Sallaberry à titre d'exemple.

« Une mise en cause grossière »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement. » Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de petite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », résume Jean-François Debat. « Faites-nous confiance, redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide de son côté Emmanuel Sallaberry. Et les deux élus de donner rendez-vous au prochain gouvernement pour discuter des arbitrages à prendre en termes de fiscalité, afin d'alléger le déficit public.

0 commentaire [Commenter cet article](#)

par Charlotte Murat



Économie. Les collectivités accusées de creuser le déficit : « C'est un tacle par derrière »

Alors que la constitution du budget pour 2025 est rendue difficile dans l'attente du nouveau gouvernement, Bercy pointe du doigt l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ». Les associations d'élus réagissent avec colère.



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo d'illustration Sipa/Michel Gile

Les finances publiques dans le rouge. Notre déficit public, visé par une procédure européenne pour déficit excessif, pourrait enfler en 2024 à 5,6 % du produit intérieur brut (PIB) au lieu des 5,1 % prévus officiellement par le gouvernement et même monter à 6,2 % du PIB en 2025. C'est ce que révèle une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances des deux assemblées par le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et par son homologue délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave.

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » intervient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'euros d'économies. Selon la missive envoyée aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

50 milliards par an de recettes en moins

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François

Debat, maire PS de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Pour l'élu, évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond », puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses ». « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », assure Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission finances de l'Association des maires de France (AMF). « L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Et alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles, ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite Emmanuel Sallaberry à titre d'exemple.

« Une mise en cause grossière »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement. » Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de petite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », résume Jean-François Debat. « Faites-nous confiance, redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide de son côté Emmanuel Sallaberry. Et les deux élus de donner rendez-vous au prochain gouvernement pour discuter des arbitrages à prendre en termes de fiscalité, afin d'alléger le déficit public.

0 commentaire [Commenter cet article](#)

par Charlotte Murat



Économie. Les collectivités accusées de creuser le déficit : « C'est un tacle par derrière »

Alors que la constitution du budget pour 2025 est rendue difficile dans l'attente du nouveau gouvernement, Bercy pointe du doigt l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ». Les associations d'élus réagissent avec colère.



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo d'illustration Sipa/Michel Gile

Les finances publiques dans le rouge. Notre déficit public, visé par une procédure européenne pour déficit excessif, pourrait enfler en 2024 à 5,6 % du produit intérieur brut (PIB) au lieu des 5,1 % prévus officiellement par le gouvernement et même monter à 6,2 % du PIB en 2025. C'est ce que révèle une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances des deux assemblées par le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et par son homologue délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave.

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » intervient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'euros d'économies. Selon la missive envoyée aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

50 milliards par an de recettes en moins

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François

Debat, maire PS de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Pour l'élu, évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond », puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses ». « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », assure Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission finances de l'Association des maires de France (AMF). « L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Et alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles, ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite Emmanuel Sallaberry à titre d'exemple.

« Une mise en cause grossière »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement. » Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de petite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », résume Jean-François Debat. « Faites-nous confiance, redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide de son côté Emmanuel Sallaberry. Et les deux élus de donner rendez-vous au prochain gouvernement pour discuter des arbitrages à prendre en termes de fiscalité, afin d'alléger le déficit public.

0 commentaire [Commenter cet article](#)

par Charlotte Murat



Économie. Les collectivités accusées de creuser le déficit : « C'est un tacle par derrière »

Alors que la constitution du budget pour 2025 est rendue difficile dans l'attente du nouveau gouvernement, Bercy pointe du doigt l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ». Les associations d'élus réagissent avec colère.



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo d'illustration Sipa/Michel Gile

Les finances publiques dans le rouge. Notre déficit public, visé par une procédure européenne pour déficit excessif, pourrait enfler en 2024 à 5,6 % du produit intérieur brut (PIB) au lieu des 5,1 % prévus officiellement par le gouvernement et même monter à 6,2 % du PIB en 2025. C'est ce que révèle une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances des deux assemblées par le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et par son homologue délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave.

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » intervient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'euros d'économies. Selon la missive envoyée aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

50 milliards par an de recettes en moins

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François

Debat, maire PS de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Pour l'élu, évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond », puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses ». « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », assure Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission finances de l'Association des maires de France (AMF). « L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Et alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles, ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite Emmanuel Sallaberry à titre d'exemple.

« Une mise en cause grossière »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement. » Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de petite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », résume Jean-François Debat. « Faites-nous confiance, redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide de son côté Emmanuel Sallaberry. Et les deux élus de donner rendez-vous au prochain gouvernement pour discuter des arbitrages à prendre en termes de fiscalité, afin d'alléger le déficit public.

0 commentaire [Commenter cet article](#)

par Charlotte Murat



Économie. Les collectivités accusées de creuser le déficit : « C'est un tacle par derrière »

Alors que la constitution du budget pour 2025 est rendue difficile dans l'attente du nouveau gouvernement, Bercy pointe du doigt l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ». Les associations d'élus réagissent avec colère.



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo d'illustration Sipa/Michel Gile

Les finances publiques dans le rouge. Notre déficit public, visé par une procédure européenne pour déficit excessif, pourrait enfler en 2024 à 5,6 % du produit intérieur brut (PIB) au lieu des 5,1 % prévus officiellement par le gouvernement et même monter à 6,2 % du PIB en 2025. C'est ce que révèle une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances des deux assemblées par le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et par son homologue délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave.

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » intervient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'euros d'économies. Selon la missive envoyée aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

50 milliards par an de recettes en moins

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François

Debat, maire PS de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Pour l'élu, évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond », puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses ». « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », assure Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission finances de l'Association des maires de France (AMF). « L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Et alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles, ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite Emmanuel Sallaberry à titre d'exemple.

A lire aussi Coup de chaud attendu sur les finances publiques alsaciennes

« Une mise en cause grossière »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement. » Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de petite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », résume Jean-François Debat. « Faites-nous confiance, redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide de son côté Emmanuel Sallaberry. Et les deux élus de donner rendez-vous au prochain gouvernement pour discuter des arbitrages à prendre en termes de fiscalité, afin d'alléger le déficit public.

0 commentaire Commenter cet article Sur le même sujet Collectivités locales Coup de chaud attendu sur les finances publiques ... 18:30

par Charlotte Murat



Économie. Les collectivités accusées de creuser le déficit : « C'est un tacle par derrière »

Alors que la constitution du budget pour 2025 est rendue difficile dans l'attente du nouveau gouvernement, Bercy pointe du doigt l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ». Les associations d'élus réagissent avec colère.



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo d'illustration Sipa/Michel Gile

Les finances publiques dans le rouge. Notre déficit public, visé par une procédure européenne pour déficit excessif, pourrait enfler en 2024 à 5,6 % du produit intérieur brut (PIB) au lieu des 5,1 % prévus officiellement par le gouvernement et même monter à 6,2 % du PIB en 2025. C'est ce que révèle une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances des deux assemblées par le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et par son homologue délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave.

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » intervient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'euros d'économies. Selon la missive envoyée aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

50 milliards par an de recettes en moins

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François

Debat, maire PS de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Pour l'élu, évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond », puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses ». « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », assure Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission finances de l'Association des maires de France (AMF). « L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Et alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles, ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite Emmanuel Sallaberry à titre d'exemple.

« Une mise en cause grossière »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement. » Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de petite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », résume Jean-François Debat. « Faites-nous confiance, redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide de son côté Emmanuel Sallaberry. Et les deux élus de donner rendez-vous au prochain gouvernement pour discuter des arbitrages à prendre en termes de fiscalité, afin d'alléger le déficit public.

0 commentaire [Commenter cet article](#)

par Charlotte Murat



Économie. Les collectivités accusées de creuser le déficit : « C'est un tacle par derrière »

Alors que la constitution du budget pour 2025 est rendue difficile dans l'attente du nouveau gouvernement, Bercy pointe du doigt l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ». Les associations d'élus réagissent avec colère.



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo d'illustration Sipa/Michel Gile

Les finances publiques dans le rouge. Notre déficit public, visé par une procédure européenne pour déficit excessif, pourrait enfler en 2024 à 5,6 % du produit intérieur brut (PIB) au lieu des 5,1 % prévus officiellement par le gouvernement et même monter à 6,2 % du PIB en 2025. C'est ce que révèle une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances des deux assemblées par le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et par son homologue délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave.

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » intervient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'euros d'économies. Selon la missive envoyée aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

50 milliards par an de recettes en moins

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François

Debat, maire PS de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Pour l'élu, évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond », puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses ». « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », assure Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission finances de l'Association des maires de France (AMF). « L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Et alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles, ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite Emmanuel Sallaberry à titre d'exemple.

A lire aussi



Direct EntreprisesLe processus de l'accessibilité est enclenchéAu marché des saveurs aux Ursulines, rencontre avec Myriam, de l'Atelier Nicomy

« Une mise en cause grossière »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement. » Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de petite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », résume Jean-François Debat. « Faites-nous confiance, redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide de son côté Emmanuel Sallaberry. Et les deux élus de donner rendez-vous au prochain gouvernement pour discuter des arbitrages à prendre en termes de fiscalité, afin d'alléger le déficit public.

0 commentaire [Commenter cet article](#)

par Charlotte Murat



Économie. Les collectivités accusées de creuser le déficit : « C'est un tacle par derrière »

Alors que la constitution du budget pour 2025 est rendue difficile dans l'attente du nouveau gouvernement, Bercy pointe du doigt l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ». Les associations d'élus réagissent avec colère.



Bercy pointe du doigt les collectivités locales qui, elles, renvoient la responsabilité du dérapage budgétaire sur l'État. Photo d'illustration Sipa/Michel Gile

Les finances publiques dans le rouge. Notre déficit public, visé par une procédure européenne pour déficit excessif, pourrait enfler en 2024 à 5,6 % du produit intérieur brut (PIB) au lieu des 5,1 % prévus officiellement par le gouvernement et même monter à 6,2 % du PIB en 2025. C'est ce que révèle une lettre adressée lundi soir aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances des deux assemblées par le ministre démissionnaire des Finances, Bruno Le Maire, et par son homologue délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave.

Ce que Bercy qualifie de « sérieux dérapage des finances publiques » intervient alors que le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « réversible » qui prévoit environ 10 milliards d'euros d'économies. Selon la missive envoyée aux parlementaires, le creusement des déficits est notamment dû à l'« augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités », qui « pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros ».

50 milliards par an de recettes en moins

Cette attaque fait bondir les associations d'élus. « C'est un tacle par derrière, les deux pieds décollés », s'emporte Jean-François

Debat, maire PS de Bourg-en-Bresse (Ain) et président délégué de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités de 50 000 à 200 000 habitants. Pour l'élu, évoquer un « dérapage » est un « mensonge populiste », une « ineptie sur le fond », puisque « les collectivités locales ont l'obligation légale d'avoir des budgets équilibrés, à la fois en recettes et en dépenses ». « Sur la forme, c'est scandaleux, puisque le budget relève des arbitrages politiques et non des affaires courantes. Le gouvernement démissionnaire n'a donc aucune légitimité à prendre des décisions politiques. »

Si personne ne conteste le creusement des déficits, « on ne regarde pas le bon malade. C'est l'État qui doit se réformer lui-même, pas les collectivités locales », assure Emmanuel Sallaberry, maire sans étiquette de Talence (Gironde) et coprésident de la commission finances de l'Association des maires de France (AMF). « L'État s'est privé lui-même de 50 milliards de recettes par an par des suppressions d'impôts », dont 35 milliards d'euros d'impôts locaux, rappelle-t-il, faisant référence à la taxe d'habitation ou encore à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Et alors que les recettes ont baissé, les dépenses, elles, ont augmenté pour les collectivités, dont une part a été contrainte par l'État. « Le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires. C'est une très bonne mesure, mais nous n'avons pas été compensés pour cela », cite Emmanuel Sallaberry à titre d'exemple.

A lire aussi Budget 2025 : comment le gouvernement démissionnaire tente de sauver les meubles À Gérardmer, l'année 2024 s'annonce encore compliquée pour les finances de la Ville

« Une mise en cause grossière »

Dénonçant une « mise en cause grossière », l'AMF souligne par ailleurs que « la dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement. » Or, « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales », rappelle Jean-François Debat. On parle ici de transition énergétique, de petite enfance ou encore des transports.

Las de servir de boucs émissaires, les élus renvoient le gouvernement démissionnaire à ses responsabilités. « Les ministres démissionnaires cherchent à masquer une réalité simple : leurs prévisions de croissance ne se sont pas réalisées », résume Jean-François Debat. « Faites-nous confiance, redonnons de l'autonomie aux collectivités locales », plaide de son côté Emmanuel Sallaberry. Et les deux élus de donner rendez-vous au prochain gouvernement pour discuter des arbitrages à prendre en termes de fiscalité, afin d'alléger le déficit public.

0 commentaire Commenter cet article Sur le même sujet Décryptage Budget 2025 : comment le gouvernement démissionnaire ... 21 août

2024 Vosges À Gérardmer, l'année 2024 s'annonce encore
compliquée ... 23 mars 2024

par Charlotte Murat





Europe 1 - Europe 1 Soir - 3 septembre 2024 - 19:08

brutalité bourg-en-bresse blesser sommairement exécution inculper
armer vey bonte demi-point unir accusation bondir missile
rugbyman haut-commissariat debat détenu impartial transparent





BFM Business (Radio) - Good evening business - 3
septembre 2024 - 19:04

fiscalité malhonnête taclé viseur collectivité incompris hausser dale
incorrect ollivier maior astrée debat austérité btp méchamment amf
légalement taxer cotiser





BFM Business - Good evening business - 3 septembre 2024 -
19:04

incompris astrée ollivier malhonnête taclé mittal dale debat méchamment btp coquerel
hausser **taxer** finition collectivité austérité viseur légalement
incorrect cotisation



Bercy épingle les dépenses des collectivités territoriales : « C'est un réflexe pavlovien pour Bruno Le Maire que de se défausser sur les territoires »

Des documents transmis par le ministère de l'Economie et des Finances au Sénat et à l'Assemblée nationale, dans le cadre de la préparation du budget 2025, laissent craindre un nouveau dérapage du déficit. Bercy pointe notamment la hausse des dépenses des collectivités territoriales, un sujet récurrent de tension entre l'exécutif et les parlementaires.

Publié le

Le budget des collectivités territoriales bientôt passé à la paille de fer ? Dans un courrier adressé aux présidents des commissions des finances des deux assemblées du Parlement, ainsi qu'aux rapporteurs généraux du budget, Bruno Le Maire, le ministre démissionnaire des Finances, pointe « l'augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités ». Enième alerte de l'exécutif face à la progression des dépenses de fonctionnement et des investissements dans les territoires, ce courrier s'inscrit cette fois dans le contexte infiniment complexe et hautement inflammable du budget 2025, dont la mise en forme et le vote pourraient être bousculés par l'absence de majorité à l'Assemblée nationale.

L'envolée des dépenses des collectivités pourrait grever de « 16 milliards d'euros » la trajectoire de déficit présentée par la France à Bruxelles pour l'année 2024, selon cette lettre, dont le contenu a été dévoilé par Les Echos. En tenant compte de la baisse des recettes fiscales, le déficit public pourrait atteindre 5,6 % du PIB cette année, contre les 5,1 % initialement annoncés, voire 6,2 % en 2025. À ce stade, la direction générale du Trésor estime qu'une économie de 30 milliards d'euros répartie entre le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) permettrait à la France de respecter ses engagements.

« Les collectivités représentent 8 à 9 % d'une dette de 3 000 milliards d'euros »

Des chiffres que conteste vivement André Laignel, le vice-président de la très puissante Association des maires de France (AMF). « Jamais les collectivités ne seront à 16 milliards à la fin de l'année, dans la mesure où nous sommes aujourd'hui à 9 milliards d'euros en autofinancement », pointe-t-il auprès de Public Sénat. « Nous sommes face à une manœuvre commanditée par des ministres démissionnaires, avec des chiffres sans fondement, un rideau de fu-

mée destiné à déplacer la responsabilité du déficit catastrophique de l'Etat vers les collectivités », s'agace-t-il.

« L'essentiel des problématiques du déficit est lié au fonctionnement de l'Etat et à la gestion de l'Etat, et on vient nous parler des collectivités locales, en sachant parfaitement, cela est connu, qu'elles réalisent généralement leurs programmes d'investissement dans les deux ans avant fin du mandat. La hausse à laquelle nous assistons est classique », analyse Claude Raynal, le président (PS) de la commission sénatoriale des finances.

« Ce courrier est excessif et ne tient pas la route », abonde le sénateur communiste Éric Bocquet, vice-président de la commission des Finances. « Les collectivités représentent 8 à 9 % d'une dette de 3 000 milliards d'euros, c'est un pourcentage qui ne varie pas depuis trente ans. Par ailleurs, sur les 1 000 milliards de dettes que nous devons au quinquennat d'Emmanuel Macron, hors les 400 milliards dépensés pour le covid-19, il y a 600 milliards à l'actif de Bruno Le Maire qui est à Bercy depuis 2017 ! »

« C'est un réflexe assez pavlovien pour Bruno Le Maire que de se défausser sur les collectivités », raille le vice-président LR du Sénat Mathieu Darnaud.

Des collectivités sous pression

Selon un rapport de la Cour des comptes publié fin juillet, l'épargne des collectivités a baissé de 4 milliards en 2023, une chute très marquée du côté des départements, et qui s'explique par l'inflation et le recul du marché de l'immobilier, deux phénomènes qui jouent sur les recettes de la fiscalité locale. Pour autant, les dépenses de fonctionnement des collectivités ont progressé de 6,1 % la même année, là encore sous la poussée de l'inflation mais aussi en raison de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.

Les collectivités ont maintenu un niveau d'investissement important, de l'ordre de 72,8 milliards d'euros, orienté pour l'essentiel vers des dépenses d'équipement, notamment de voirie. Les chiffres mis à disposition par la Direction générale des finances publiques pour 2024 - et qui s'arrêtent pour l'instant à fin juillet - font état d'une hausse de 7 % des dépenses de fonctionnement, soit 7,5 milliards d'euros supplémentaires. Il s'agit pour une large partie des frais de personnel (+ 2,5 milliards d'euros), d'achats et de charges externes (+ 2,3 milliards d'euros).

Rappelons que la loi oblige les collectivités à voter des budgets à l'équilibre, à l'euro près, sous peine de voir leurs copies retoquées par les préfets. Votée en décembre dernier, la loi de programmation des finances publiques leur demande de réduire leurs dépenses de 0,5 point par an entre 2024 et 2027. Au début de l'été, Bruno Le Maire a appelé les territoires à maintenir un objectif de deux milliards d'euros d'efforts d'ici la fin de l'année

« Cette trajectoire n'a aucun sens. Actuellement nous sommes à + 6, si l'on veut tomber à -0,5 %, il faudrait engager des réductions de personnel de l'ordre de 7 %. Personne ne le fera », estime André Laignel. « Ces objectifs sont impossibles à tenir face aux dépenses contraintes. Je rappelle que les collectivités font face à de nombreux transferts de charges qui relèvent de décisions réglementaires », pointe le sénateur Mathieu Darnaud.

« Il n'y a jamais eu autant d'argent distribué aux collectivités »

Mais ce diagnostic est loin d'être partagé par les élus de l'ancienne majorité présidentielle. « La décentralisation nous a coûté un pognon de dingue ! », s'emporte un macroniste de premier plan, paraphrasant une fameuse sortie du président de la République. « Il n'y a jamais eu autant d'argent distribué aux collectivités, les baisses d'impôts ont été compensées, et pourtant les collectivités se désengagent de tout. Dans ma région, je fais quatre inaugurations par semaine, à chaque fois l'Etat reste le premier financeur », résume cet élu qui n'épargne que les départements, « sous l'eau parce qu'ils assument 90 % des politiques sociales. »

Selon Les Echos, Bruno Le Maire appuie pour une diminution de la dotation globale de fonctionnement des collectivités en 2025 en cas d'absence d'économies d'ici la fin de l'année. Six ans après les contrats de Cahors, qui visaient à rationaliser les dépenses des collectivités mais qui ont durablement empoisonné les relations entre les élus locaux et le gouvernement, le sujet s'avère explosif. « Ce serait le retour, sous une autre forme, d'un carcan budgétaire », estime Éric Bocquet. « On ne s'y prendrait pas mieux pour étouffer les collectivités. Avec un tel budget, il y aura une censure immédiate, de la part de tous les partis ! », prédit André Laignel.

Coupes budgétaires

Il faut dire que les alertes adressées par le ministère de l'Economie et des Finances viennent s'ajouter aux inquiétudes suscitées par les premiers arbitrages budgétaires. Les « lettres plafonds » envoyées fin août par Gabriel Attal à son gouvernement - démissionnaire -, prévoient de reconduire en 2025 les crédits de la loi de finances 2024, mais en changeant les équilibres d'un portefeuille ministériel à l'autre. Or, certains arbitrages pourraient directement se répercuter sur les territoires, comme la baisse des investissements prévus pour le plan « France 2030 » (-13 %). Autres crédits en recul : ceux de l'Agriculture, de l'alimentation, des forêts et des affaires rurales (-6 %) et ceux des Outre-mer (-4 %).

Ces premiers équilibres n'ont pas manqué de soulever une importante levée de boucliers du côté des associations d'élus. « Tout cela est totalement déraisonnable. Soit on remet la France sur les rails du développement, soit on l'étouffe et on rentre en récession », résume André Laignel. « Bercy considère les collectivités comme une charge, nous, nous les considérons comme un levier de développe-

ment. Je rappelle qu'elles représentent 70 % de l'investissement public ».

« Moins 40 % pour le fonds vert, baisse des crédits de l'Agence de l'environnement (Ademe)... Avec quelle légitimité un Gouvernement démissionnaire peut-il prendre de telles décisions, qui ne relèvent pas, à l'évidence, de la gestion des affaires courantes ? », dénonce dans un communiqué Villes de France. Même agacement pour l'Association des petites villes de France (APVF) qui fédère les communes de moins de 25 000 habitants. « La transition écologique doit demeurer une priorité. Dès lors, elle doit être considérée comme un investissement d'avenir, créateur d'emplois et de richesses. La baisse possible du Fonds vert, de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard d'euros [...] ainsi qu'un coup de rabot sur Ma Prime Rénov', ou bien encore le fonds chaleur de l'Ademe, enverraient un signal très négatif. »

Les congrès annuels des associations d'élus risquent d'être assez agités cet automne.

Pour aller plus loin

La commission des finances de la haute assemblée va se réunir en urgence, à la suite des nouvelles données budgétaires transmises par Bercy. Le rapporteur général Jean-François Husson (ex-LR) fait part de sa colère après avoir pris connaissance des chiffres et va tenir une conférence de presse.



https://www.publicsenat.fr/app/uploads/2024/09/SIPA_01158108_000034-818x460.jpg

par Romain David





BFM Business - Good evening business : la grande interview - 3 septembre 2024 - 18:02

Invité :

François Hommeril, Président de la CFE-CGC

axer collectivité incorrect légalement malhonnête amf salaberry astrée percy faouët
debat rejeter tacé viseur incompris dérapier méchamment ellie
massivement menacer





BFM Business (Radio) - Good evening business - 3
septembre 2024 - 18:02

sembler viseur collectivité faouët fumer méchamment debat
suppression amf axer incompris astrée malhonnête massivement taclé
incorrect déraper ellie équilibrer percy



Dérapage des finances publiques : les collectivités pointées du doigt

Dans des documents transmis au Parlement, Bercy sonne l'alerte sur un nouveau risque de dérapage budgétaire et pointe notamment une " augmentation

extrêmement rapide " des dépenses des collectivités qui pourrait, " à elle seule ", aggraver le déficit de 16 milliards d'euros. Les ministres Bruno Le Maire et Thomas Cazenave regrettent de ne disposer d'" aucun levier activable en cours d'année " pour faire contribuer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics.

Le prochain gouvernement est prévenu : il y a alerte rouge sur l'état des finances publiques. Dans des documents budgétaires transmis ce lundi 2 septembre au Parlement, Bercy alerte en effet sur des " aléas très forts " et un probable nouveau dérapage des finances publiques et un déficit public qui pourrait être plus important que prévu en 2024. À savoir 5,6 % contre les 5,1 % initialement prévus cette année. Une équation qui pourrait compliquer encore plus les débats budgétaires de cet automne autour du budget 2025.

Pour résorber cette hausse, 16 milliards d'euros d'économies seraient nécessaires selon le ministre démissionnaire de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire. Le tout après les 25 milliards d'euros " d'efforts de gestion " et d'économies déjà décidés en 2024 par le gouvernement Attal. " Les trajectoires confirment l'absolue nécessité de poursuivre la politique volontariste de réduction du déficit public et de tenir une ligne de grande fermeté sur tous les volets de la dépense ", expliquent Bruno Le Maire et le ministre démissionnaire délégué chargé des Comptes publics, Thomas Cazenave, dans un courrier adressé aux présidents des commissions des finances et aux rapporteurs généraux du budget à l'Assemblée nationale et au Sénat.

" La dynamique naturelle des dépenses publiques est telle qu'il est impératif de continuer de prendre chaque année de nouvelles décisions d'économies pour ne pas laisser le déficit dériver, abondent-ils comme un avertissement aux ministres qui leur succéderont. Seule la poursuite de cette politique volontariste de maîtrise des comptes publics nous permettra de maîtriser notre trajectoire de déficit public. "

Augmentation "extrêmement rapide" des dépenses locales
Cette dégradation de la situation des finances publiques est le résultat de deux imprévus. Des recettes moindres qu'espérées tout

d'abord, notamment en matière de TVA. Déjà abaissées de près de 30 milliards d'euros au printemps, les prévisions de recettes fiscales (TVA, impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés) pourraient même être encore moins élevées que prévu " compte tenu de l'évolution de la composition de la croissance moins favorable aux recettes fiscales ", redoutent Bruno Le Maire et Thomas Cazenave.

Pour les ministres, surtout, le " risque principal " cette année " est lié à une augmentation extrêmement rapide " des dépenses des collectivités. Cette hausse " n'a pu être confirmée que fin juillet " et " pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros par rapport au programme de stabilité 2024-2027 ", expliquent-ils. Le déficit des collectivités pourrait ainsi dépasser les 10 milliards d'euros en 2024 contre 5,5 milliards en 2023.

Les locataires de Bercy assurent toutefois avoir été " conscient de ce risque " et mettent en avant le Haut Conseil des finances publiques locales lancé à l'automne 2023. Ils assurent aussi avoir proposé dans ce cadre des " mesures de correction " de la hausse des dépenses locales. Celles-ci, néanmoins, n'ont pas pu être mises en œuvre en raison de l'opposition des élus locaux.

"Aucun levier activable"

" L'État ne dispose d'aucun levier activable en cours d'année pour faire participer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics ", regrettent ainsi aujourd'hui Bruno Le Maire et Thomas Cazenave. Un constat qui rejoint celui dressé par la Cour des comptes en juillet dans son rapport sur les finances locales où la Rue Cambon pointait une participation " incertaine " des collectivités au redressement des finances publiques, faute notamment d'outils adéquats pour les mettre effectivement à contribution. Certes, un dispositif de limitation des dépenses des collectivités avait bien été mis en place récemment par l'équipe Macron : les contrats financiers dits de Cahors, institués en 2018. Ce mécanisme contraignant avait été abandonné en raison de la crise sanitaire et n'avait pas été remis en place depuis lors, au vu notamment des fortes réticences des associations d'élus locaux.

Un autre levier pourrait être mobilisé, estimait la Cour des comptes, celui de l'encadrement de l'évolution des concours financiers de l'État aux collectivités, qui représentent aujourd'hui plus de la moitié de leurs recettes de fonctionnement et d'investissement, soit quelque 150 milliards d'euros en 2023, notamment sous la forme de la dotation globale de fonctionnement (DGF). L'actionnement d'un tel levier resterait très sensible, si l'on en juge par l'expérience passée de la baisse très critiquée de 11 milliards d'euros de la DGF intervenue sous le quinquennat de François Hollande qui, certes, a fait baisser les dépenses de fonctionnement des collectivités, mais aussi leurs dépenses d'investissement...

Villes de France dénonce des " mises en cause injustifiées " des collectivités

Dans un communiqué diffusé ce mardi 3 septembre, l'association "Villes de France" dit avoir pris connaissance "avec stupéfaction" des propos tenus par les ministres démissionnaires Bruno Le Maire et Thomas Cazenave sur la situation budgétaire. Des propos qui "mettent à la charge exclusive des collectivités la dérive budgétaire de la Nation", regrette l'association en demandant "que cessent ces mises en cause injustifiées" des collectivités. "Ce qui serait déjà, en temps normal, une accusation sans fondement, dès lors que les budgets des collectivités doivent légalement être votés en équilibre, devient dans la période actuelle problématique", poursuit-elle en pointant l'absence d'interlocuteur gouvernemental depuis la démission du gouvernement Attal "pour rétablir les faits".



<https://acteurspublics.fr/upload/media/default/0001/52/b01cf7d6c51-dee889008c71f5711add3ef1a4268.jpeg>

Le ministre démissionnaire de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire ANDREA SAVORANI NERI / NurPhoto via AFP



https://acteurspublics.fr/media/cache/default_news_big/upload/media/default/0001/52/b01cf7d6c51dee889008c71f5711add3ef1a4268.jpeg

Le ministre démissionnaire de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire ANDREA SAVORANI NERI / NurPhoto via AFP

par Bastien Scordia





Dérapiage des finances publiques : les collectivités pointées du doigt

Dans des documents transmis au Parlement, Bercy sonne l'alerte sur un nouveau risque de dérapage budgétaire et pointe notamment une *"augmentation extrêmement rapide"* des dépenses des collectivités qui pourrait, *"à elle seule"*, aggraver le déficit de 16 milliards d'euros. Les ministres Bruno Le Maire et Thomas Cazenave regrettent de ne disposer d'*"aucun levier activable en cours d'année"* pour faire contribuer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics.



Le prochain gouvernement est prévenu : il y a alerte rouge sur l'état des finances publiques. Dans des documents budgétaires transmis ce lundi 2 septembre au Parlement, Bercy alerte en effet sur des *"aléas très forts"* et un probable nouveau dérapage des finances publiques et un déficit public qui pourrait être plus important que prévu en 2024. À savoir 5,6 % contre les 5,1 % initialement prévus cette année. Une équation qui pourrait compliquer encore plus les débats budgétaires de cet automne autour du budget 2025.

Pour résorber cette hausse, 16 milliards d'euros d'économies seraient nécessaires selon le ministre démissionnaire de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire. Le tout après les 25 milliards d'euros *"d'efforts de gestion"* et d'économies déjà décidés en 2024 par le gouvernement Atal. *"Les trajectoires confirment l'absolue nécessité de poursuivre la politique volontariste de réduction du déficit public et de tenir une ligne de grande fermeté sur tous les volets de la dépense"*, ex-

pliquent Bruno Le Maire et le ministre démissionnaire délégué chargé des Comptes publics, Thomas Cazenave, dans un courrier adressé aux présidents des commissions des finances et aux rapporteurs généraux du budget à l'Assemblée nationale et au Sénat.

"La dynamique naturelle des dépenses publiques est telle qu'il est impératif de continuer de prendre chaque année de nouvelles décisions d'économies pour ne pas laisser le déficit dériver, abondent-ils comme un avertissement aux ministres qui leur succéderont. Seule la poursuite de cette politique volontariste de maîtrise des comptes publics nous permettra de maîtriser notre trajectoire de déficit public."

Augmentation "extrêmement rapide" des dépenses locales

Cette dégradation de la situation des finances publiques est le résultat de deux imprévus. Des recettes moindres qu'espérées tout d'abord, notamment en matière de TVA. Déjà abaissées de près de 30

milliards d'euros au printemps, les prévisions de recettes fiscales (TVA, impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés) pourraient même être encore moins élevées que prévu *"compte tenu de l'évolution de la composition de la croissance moins favorable aux recettes fiscales"*, redoutent Bruno Le Maire et Thomas Cazenave.

Pour les ministres, surtout, le *"risque principal"* cette année *"est lié à une augmentation extrêmement rapide"* des dépenses des collectivités. Cette hausse *"n'a pu être confirmée que fin juillet"* et *"pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros par rapport au programme de stabilité 2024-2027"*, expliquent-ils. Le déficit des collectivités pourrait ainsi dépasser les 10 milliards d'euros en 2024 contre 5,5 milliards en 2023. Les locataires de Bercy assurent toutefois avoir été *"conscient de ce risque"* et mettent en avant le Haut Conseil des finances publiques locales lancé à l'automne 2023. Ils assurent aussi avoir proposé dans ce cadre des *"mesures de correction"* de la hausse des dépenses locales. Celles-ci, néanmoins, n'ont pas pu être mises

en œuvre en raison de l'opposition des élus locaux.

“Aucun levier activable”

“L'État ne dispose d'aucun levier activable en cours d'année pour faire participer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics”, regrettent ainsi aujourd'hui Bruno Le Maire et Thomas Cazenave. Un constat qui rejoint celui dressé par la Cour des comptes en juillet dans son rapport sur les finances locales où la Rue Cambon pointait une participation *“incertaine”* des collectivités au redressement des finances publiques, faute notamment d'outils adéquats pour les mettre effectivement à contribution. Certes, un dispositif de limitation des dépenses des collectivités avait bien été mis en place récemment par l'équipe Macron : les contrats financiers dits de Cahors, institués en 2018. Ce mécanisme contraignant avait été abandonné en raison de la crise sanitaire et n'avait pas été remis en place depuis lors, au vu notamment des fortes réticences des associations d'élus locaux.

Un autre levier pourrait être mobilisé, estimait la Cour des comptes, celui de l'encadrement de l'évolution des concours financiers de l'État aux collectivités, qui représentent aujourd'hui plus de la moitié de leurs recettes de fonctionnement et d'investissement, soit quelque 150 milliards d'euros en 2023, notamment sous la forme de la dotation globale de fonctionnement (DGF). L'actionnement d'un tel levier resterait très sensible, si l'on en juge par l'expérience passée de la baisse très critiquée de 11 milliards d'euros de la DGF intervenue sous le quinquennat de François Hollande qui, certes, a fait baisser les dépenses de fonctionnement des collectivités, mais aussi leurs dépenses d'investissement...

Villes de France dénonce des “mises en cause injustifiées” des collectivités

Dans un communiqué diffusé ce mardi 3 septembre,

l'association “Villes de France” dit avoir pris connaissance “avec stupéfaction” des propos tenus par les ministres démissionnaires Bruno Le Maire et Thomas Cazenave sur la situation budgétaire. Des propos qui *“mettent à la charge exclusive des collectivités la dérive budgétaire de la Nation”*, regrette l'association en demandant “que cessent ces mises en cause injustifiées” des collectivités. *“Ce qui serait déjà, en temps normal, une accusation sans fondement, dès lors que les budgets des collectivités doivent légalement être votés en équilibre, devient dans la période actuelle problématique”*, poursuit-elle en pointant l'absence d'interlocuteur gouvernemental depuis la démission du gouvernement Attal *“pour rétablir les faits”*. ■

par Bastien Scordia



Les collectivités désignées coupables de l'aggravation des déficits

PLF 2025

Le ministère de l'Economie et des finances a transmis aux parlementaires, ce lundi 2 septembre, un équivalent du fameux «tiré à part» détaillant les enveloppes de crédits prévues pour le projet de loi de finances pour 2025 qui sera débattu au Parlement cet automne. Les ministres démissionnaires chargent les collectivités.

Quand on veut tuer son chien... Anticipant une nouvelle baisse imprévue de recettes, mais aussi une hausse des dépenses publiques pouvant aggraver le déficit public d'un demi-point par rapport à ses prévisions, Bercy a désigné son coupable : les collectivités locales. Selon une note du Trésor, envoyée avec les courriers demandés depuis quelques jours à l'exécutif par le président de la commission des finances à l'Assemblée nationale, Eric Coquerel (LFI-NFP, Seine-Saint-Denis) et le rapporteur général du Budget (Liot, Marne), Charles de Courson, et que « La Gazette » s'est procurée, « le risque principal est lié à une augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités territoriales qui n'a pu être confirmée que fin juillet et pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards par rapport au programme de stabilité 2024-2027 ».

Dans la foulée, Bruno Le Maire, ministre démissionnaire de l'Economie et des finances et Thomas Cazenave, ministre démissionnaire délégué chargé des Comptes publics, jouent leur propre avocat en rappelant leur volonté de trouver « des mesures de correction »

lors du haut conseil des finances publiques locales » du 9 avril dernier

. Ce rendez-vous sans suite n'a surtout pas permis à Bercy d'instaurer des mesures contraignantes aux collectivités sur l'évolution de leurs dépenses, notamment via un PLFR pour lequel Bruno Le Maire plaidait en juin dernier, sans succès. Ce que les ministres regrettent à demi-mot dans leur courrier : « Pour mémoire, l'Etat ne dispose d'aucun levier activable en cours d'année pour faire participer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics », taclent-ils.

Cette situation des collectivités "serait énorme et inédite", réagit à chaud François Ecalle, ancien haut fonctionnaire spécialiste des finances publiques passé par Bercy et la Cour des comptes. « Le solde des administrations publiques locales passerait un niveau inégalé depuis les années 80 », ajoute-t-il même s'il appelle à la prudence car le premier semestre n'est pas toujours représentatif.

Christian Escallier, directeur général du cabinet Michel Klopfer, partage cette méfiance estimant qu'il est « encore tôt dans l'année pour avoir des chiffres précis sur les collectivités territoriales » et « ne peut pas imaginer qu'il n'y ait pas une part d'intoX du gouvernement actuel quand il fait ses déclarations ou transmet ces chiffres ».

Le gouvernement maintient la pression sur les dépenses des collectivités

<https://www.lagazettedescommunes.com> Les dépenses augmentent

Dans le détail, les dépenses de fonctionnement des collectivités augmenteraient à la fin juillet de 7 % alors que celles d'investissements culmineraient à + 15 %, une tendance que confirme, par exemple, la hausse anticipée de FCTVA de 540 millions d'euros selon les estimations de Bercy.

Ces tendances sont dans la continuité des évolutions constatées pour 2023 par

la Cour des comptes dans son dernier rapport sur les finances locales publié en juillet dernier

: les dépenses de fonctionnement ont en effet progressé de 5,9 % l'an dernier et de 10,9 % pour les dépenses d'investissement. Une évolution qui avait déjà alerté les magistrats financiers sur ses conséquences sur le solde des administrations publiques locales (Apul).

En 2023, il a dérapé de 2,8 milliards d'euros, du fait d'une hausse des dépenses des collectivités de 4 milliards d'euros au-delà des prévisions du solde des Apul inscrites en loi de programmation. La cour a alors préconisé d'encadrer directement l'évolution des concours financiers de l'Etat, dont plus de la moitié (148,8 milliards d'euros sur 278,7 milliards en 2023) sont des recettes de fonctionnement ou d'investissement pour les collectivités : « un ralentisse-

ment de l'évolution des concours de l'Etat pèserait sur l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement », assurent-ils.

Cette piste a d'ores et déjà été suivie par le gouvernement démissionnaire puisqu'il vient de proposer pour 2025 de réduire le fonds vert de 60 % par rapport à 2024. Une méthode qui ne surprend pas Christian Escallier puisque l'encadrement des dépenses du type « contrats de Cahors » ne lui semble pas efficace.

Budget 2025 : menace sur le Fonds Vert

La trésorerie des collectivités recule

L'augmentation du besoin de financement des collectivités depuis l'an dernier,

constaté aussi bien par Bercy que par l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) dans son dernier rapport de juin 2024 ne « crée pas forcément de la dette », nuance Luc Alain Vervisch, directeur des études à La Banque postale qui s'appête à présenter à la fin du mois sa note de conjoncture sur les finances locales. « L'an dernier, les collectivités ont eu recours à l'emprunt mais on aussi puisé dans leur trésorerie », rappelle-t-il, ce que la majorité encourageait alors au vu de son niveau record. Mais ce faisant, elles ont aussi réduit la couverture de la dette de l'Etat et indirectement favorisé son endettement.

A date, le phénomène se poursuit : la trésorerie recule à 45 milliards d'euros fin juillet contre 53 milliards un an plus tôt, selon le relevé mensuel des finances locales effectué par Bercy. Parallèlement, le recours à l'emprunt est plus soutenu sur ce premier semestre par rapport à celui de 2023, constate La Banque Postale : « L'investissement est toujours très dynamique et le restera probablement jusqu'à la fin de l'année, car on approche de la fin du mandat. Mais à titre d'exemple, la réduction des crédits de paiement du fonds vert en cours d'exercice entraîne mécaniquement un besoin supplémentaire de financement de 430 millions d'euros pour boucler leurs investissements écologiques que les collectivités locales ont en partie trouvé auprès des banques », analyse Luc Alain Vervisch. Un constat partagé par Christian Escallier qui rappelle le fort investissement des collectivités « à moins de deux ans de la fin des mandats dans le bloc local où tous les projets en gestation sortent de terre ».

Recettes moindres que prévu

La forte progression des dépenses de fonctionnement sur les six premiers mois de l'année de 7 % provient d'abord de la hausse des dépenses de personnel (+ 6 % selon la DGFIP). « C'est la traduction en année pleine de la revalorisation du point d'indice de 2023 mais aussi du versement de la prime "pouvoir d'achat" effectuée dans beaucoup de collectivités au printemps », relève Luc Alain Vervisch. Ce qui lui fait dire que cette hausse pourrait s'atténuer en volume sur l'année. En revanche, la progression des charges de l'aide sociale à l'enfance (ASE) inquiète l'expert : « c'est devenu la première dépense de fonctionnement pour nombre de départements », observe-t-il, alors que cet échelon subit un effet ciseau entre la baisse de ses ressources (- 22 % de DMTO) et l'augmentation de ses dépenses sociales.

Enfin, l'évolution toujours à la hausse des achats et charges externes (+ 13,3 %) et d'un effet de rattrapage d'entretien soit par retard pris l'an dernier, soit par souci pré-électoral, pourraient expliquer la dynamique actuelle des dépenses locales. Mais cette progression des dépenses de fonctionnement surprend beaucoup Christian Escallier, « d'autant plus que les prix de l'énergie sont en recul ces derniers mois ». Pour lui, la progression, en année pleine, pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 3 % et 4 %.

L'autre responsable de ce nouveau dérapage qui pourrait plonger le déficit public à 5,6 % contre 5,1 % prévu en 2024, c'est le moindre niveau de recettes qu'attendu. Toutes les rentrées fiscales sont concernées : TVA, impôts sur le revenu et sur les sociétés, qui « pourraient être moins élevées que prévues dans le programme de stabilité 2024-2027 compte tenu de l'évolution de la composition de la croissance », préviennent les ministres démissionnaires.

Les recettes fiscales de l'Etat se sont amoindries en 2023

Avec ces nouveaux éléments largement communiqués pour éviter le même procès en insincérité que l'opposition avait intenté à l'exécutif en début d'année, les ministres démissionnaires préconisent d'inclure dans le prochain projet de loi de finances non plus 10 milliards comme initialement prévu mais au moins 15 milliards d'économies supplémentaires. François Ecalle prévient : « on ne pourra pas respecter les objectifs du Programme de stabilité sans mesures coercitives sur les recettes des collectivités ». A charge au prochain Premier ministre d'endosser ou pas cette responsabilité.

Pour aller plus loin

Budget 2025 : menace sur le fonds vert

Les collectivités locales face à l'incertitude budgétaire du PLF 2025

Redressement des comptes publics : la Cour des comptes met la pression sur les collectivités

Le gouvernement maintient la pression sur les dépenses des collectivités

Références

Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL), situation au 31 juillet 2024

Encadre manuel 1

Les associations d'élus vent debout contre Bercy

"Stop aux caricatures", "une mise en cause infondée", "des accusations sans fondement"... A peine publiés, ces documents n'ont pas manqué de faire réagir les associations d'élus. Jean-François Vigier, vice-président (UDI) de l'Association des maires de France (AMF), a qualifié, auprès de « La Gazette », les propos de Bruno Le Maire de « très choquants ». « L'Etat ne peut pas rejeter la responsabilité sur les élus locaux lorsqu'il fait face à de graves difficultés budgétaires, et affirmer que les collectivités locales seront la variable d'ajustement sous la pression de Bruxelles. »

« Ce n'est tout simplement pas acceptable, car nous sommes tenus d'équilibrer nos budgets, de contenir nos dépenses de fonctionnement pour pouvoir investir, et de limiter notre endettement afin d'éviter la zone de turbulence, d'autant plus que l'Etat ne cesse de réduire nos ressources fiscales et d'augmenter nos charges », pointe-t-il.

Dans un communiqué, l'AMF rappelle que la dette des collectivités est stable depuis 30 ans et regrette que les ministres démissionnaires "oublient de préciser que les collectivités locales ont participé de longue date à la réduction de la dette publique sans que pour autant l'Etat ne parvienne à maîtriser la dérive continue de ses propres comptes".

« Bruno Le Maire règle ses comptes avant de partir »

France urbaine déplore de son côté que le gouvernement démissionnaire "s'autorise à jeter l'opprobre sur les élus locaux sans aucun sens des proportions" citant un besoin de financement des collectivités supplémentaire compris entre -0,1 et -0,2 % du PIB, "soit une fraction minime du déficit de l'Etat" et critiquant un programme de stabilité "bâti sur la base d'estimation de recettes erronées".

Carole Delga, présidente (PS) de Régions de France,

acquiesce sur le réseau social X (ex-Twitter) en dénonçant « un mensonge populiste pour masquer l'échec de la politique de Bruno Le Maire et d'Emmanuel Macron ». Elle affirme que les régions ne sont pas épargnées, en prenant l'exemple de l'Occitanie, sa région, où 136 millions d'euros ont été amputés de son budget « en cours d'année, sans consultation préalable ».

Même avis du côté de Sébastien Martin, le président (DVD) d'Intercommunalités de France, qui déplore, auprès de « La Gazette », que « Bruno Le Maire règle ses comptes avant de partir. » Il ajoute : « Ce n'est pas très responsable. Nous avons besoin de cohésion dans notre pays, pas de faire passer les élus locaux pour des boucs émissaires. » Selon lui, Bercy mélange les choux et les carottes. « Il est urgent d'avoir un gouvernement pour instaurer un dialogue transparent », insiste-t-il.

L'absence d'interlocuteur dans cette période d'instabilité politique est le principal problème soulevé par l'ensemble des associations d'élus locaux. Villes de France regrette dans un communiqué l'impossibilité de rétablir les faits sans gouvernement : « Il faut que cessent ces mises en cause injustifiées des collectivités territoriales. Avec quelle légitimité un gouvernement démissionnaire peut-il prendre de telles décisions, comme la réduction du fonds vert, qui ne relèvent manifestement pas de la gestion des affaires courantes ? »

Enfin, pour l'Association des petites villes (APVF), c'est un "mauvais procès fait aux collectivités qui ne sont en aucun cas responsable de la dégradation de la situation financière de la France". Son président Christophe Bouillon appelle au prochain gouvernement à restaurer la confiance entre l'Etat et les collectivités et à "élaborer

un projet de budget centré sur quelques grandes priorités comme la transition écologique".

par Cneau, Rgaspar et Ycherel

